

CAHIER
DE RECOMMANDATIONS
ARCHITECTURALES,
URBAINES
ET PAYSAGERES

Tome I
LE GRAND PAYSAGE

PRÉAMBULE

Le cahier de recommandations sur le Grand paysage s'adresse en priorité aux élus, aménageurs et prospecteurs immobiliers, architectes, urbanistes, paysagistes, artisans et habitants qui peuvent être aussi des maîtres d'ouvrage.

Il a été conçu comme un ensemble de fiches conseils abordant chacune une problématique de la perception du grand paysage, de sa protection et de sa valorisation.

Les fiches ont été regroupées en deux grandes problématiques :

- «**Comprendre le Paysage**» donne des éléments de méthode d'analyse du grand paysage et explique les types* de paysages rencontrés sur le territoire
- «**Préserver et valoriser le paysage**» est divisé en chapitres qui abordent chacun un élément particulier du grand paysage : les silhouettes, les vues, les coupures d'urbanisation, l'insertion paysagère et les tissus.

Les fiches sont le plus souvent divisées en trois parties

- le paysage «traditionnel» dont l'analyse s'appuie souvent sur des cartes et photos anciennes
- le paysage actuel où les altérations sont mises en avant
- les recommandations

Il ne s'agit pas de donner des recettes, chaque situation étant spécifique. Ces fiches donnent une grille de lecture et d'analyse des contextes afin d'améliorer les projets d'aménagements.

Certains mots sont suivis d'une astérisque. Leur définition est dans le glossaire situé en fin de volume.

Le **CAUE 71** peut conseiller les porteurs de projets. Il donne sur son site de nombreux conseils et met en avant des réalisations exemplaires pour s'en inspirer.

SOMMAIRE

I- COMPRENDRE LE PAYSAGE	5
P1. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	6
P2. APPROCHE TYPOLOGIQUE	10
II- PRESERVER ET VALORISER LE PAYSAGE	15
II-1. LES SILHOUETTES PATRIMONIALES	16
P3. LES VILLAGES DE CRÊTE	18
P4. LES VILLAGES DE VERSANT	20
P5. LES VILLAGES DE PIED DE COTE VITICOLE	22
P6. LES VILLAGES DE PLAINE ET DE REBORD DE TERRASSE	24
P7. LES VILLAGES DE FOND DE VALLÉE	26
II-2. LES VUES	30
P8. LES BELVÉDÈRES	32
P9. LES CO-VISIONS	36
P10. LES SECTEURS DE VUE	38
P11. LES VUES EN FENÊTRES	39
II-3. LES COUPURES D'URBANISATION	41
P12. LES COUPURES VERTES	42
P13. LES COUPURES AGRICOLES DES GRANDES CULTURES	46
II-4. L'INSERTION DANS LE GRAND PAYSAGE	49
P14. LES FRANGES URBAINES	50
P15. LES BÂTIMENTS AGRICOLES	52
P16. LES BÂTIMENTS D'ACTIVITÉS	54
II-5. LES TISSUS	57
P17. LA PERCEPTION DU PARCELLAIRE AGRICOLE	58
LE GLOSSAIRE	61



I. COMPRENDRE LE PAYSAGE

P1. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

P2. APPROCHE TYPOLOGIQUE

P1. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Comprendre le grand paysage dans son ensemble, pour quoi faire ?

Les constructeurs ont une responsabilité vis-à-vis des habitants dans la fabrication du grand paysage de demain. Dans quel paysage veut-on vivre ? Comment le faire évoluer tout en gardant un sentiment d'appartenance à un lieu, une vallée, une région ?

La compréhension et la connaissance du grand paysage vont permettre à terme d'élaborer des projets qui prennent en compte les paramètres locaux et les analysent, toujours dans une perception globale. Ainsi les projets pourront s'intégrer dans leur environnement, en s'y fondant discrètement ou au contraire en s'y remarquant, mais de façon maîtrisée.

Comprendre le grand paysage dans son ensemble, comment faire ?

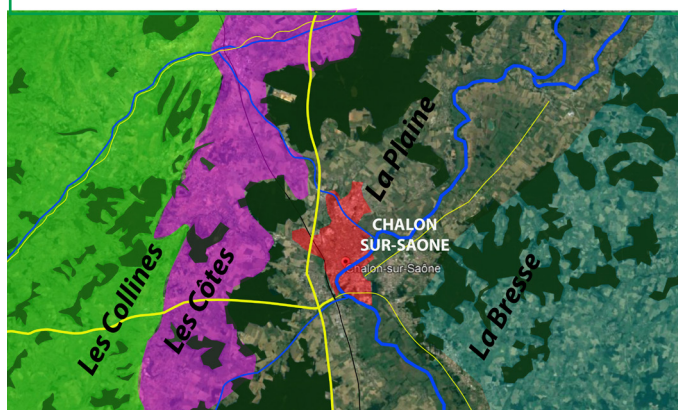
Un travail de terrain qui suppose de parcourir le territoire est indispensable mais le travail bibliographique est également important pour analyser le site à une large échelle et profiter des documents existants.

Il s'agit de «prendre du recul» afin d'ouvrir son regard sur tout ce qui compose le Paysage.

Les échelles de lecture du Grand Paysage

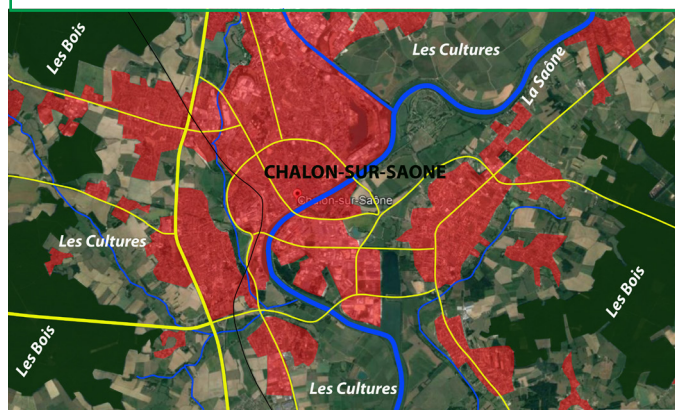
A très large échelle L'esprit régional

Replacer le site dans un contexte physique large (la région, les reliefs, le bassin hydraulique) et dans l'activité liée à l'homme (l'occupation du sol).



A l'échelle du territoire L'esprit local

Repérer les éléments identitaires, soit les motifs* qui le caractérisent, les atouts mais aussi les contraintes à intégrer aux projets.



Le vocabulaire adapté : les motifs* du Grand Paysage

Motifs de naturalité

- Le relief
- L'eau
- La végétation spontanée

Motifs de spatialité

- Les silhouettes de village
- L'occupation du sol
- Les réseaux de déplacement

Motifs historiques

- Le bocage
- Les vignobles
- Les cultures
- Les canaux

Motifs actuels

- Les extensions urbaines
- L'agriculture intensive
- Les activités économiques

Les méthodes de connaissance

Au bureau, un travail bibliographique :

- **Des documents existent** qui permettent de remettre le site dans un large contexte déjà analysé (diagnostic du PLUi, mais aussi études de la DREAL, SCOT du Chalonnais qui offrent des lectures de territoires à différentes échelles)
- **Des cartes topographiques et des photos aériennes** sont disponibles sur internet. (Géoportail, Archives du département 71, IGN). Les documents anciens proposés par ces sites (carte de Cassini (1682), cadastre Napoléonien, cartes de 1950 à nos jours) permettent d'observer l'évolution du paysage et ainsi de comprendre en partie son état actuel. Le cadastre renseigne sur le parcellaire. De nombreuses cartes thématiques donnent des informations ciblées (réseau hydrographique, relief, boisements, cultures, monuments historiques, zones naturelles ...)

Exemples des cartes de Givry : une multitude d'informations disponibles sur GEOPORTAIL

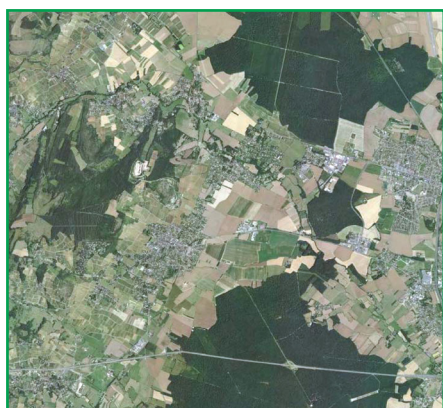
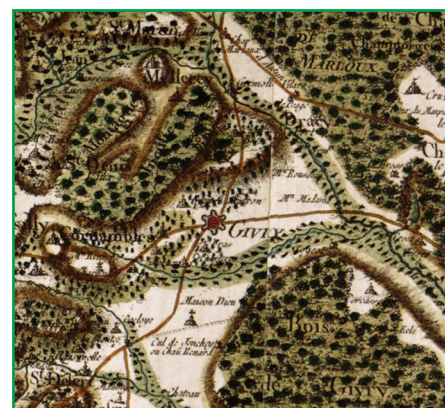


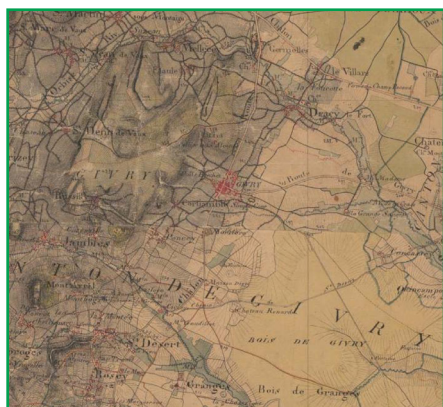
Photo aérienne



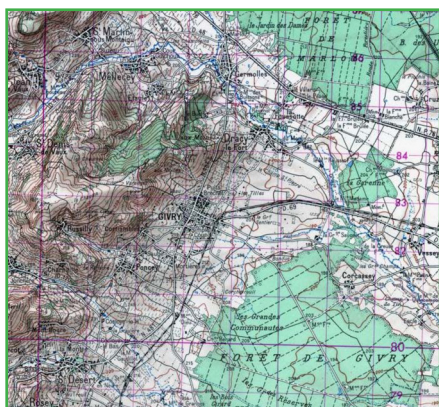
Cadastre



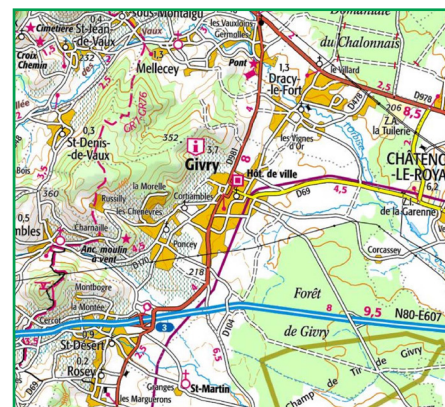
Carte de Cassini - 1744



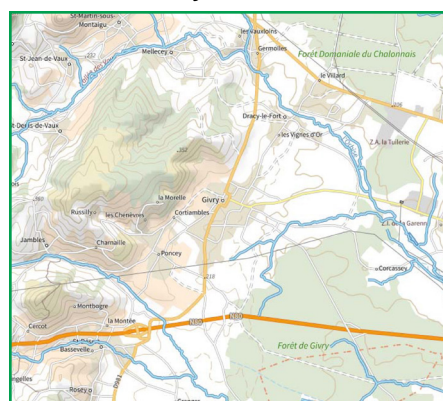
Carte d'Etat Major - 1820/1866



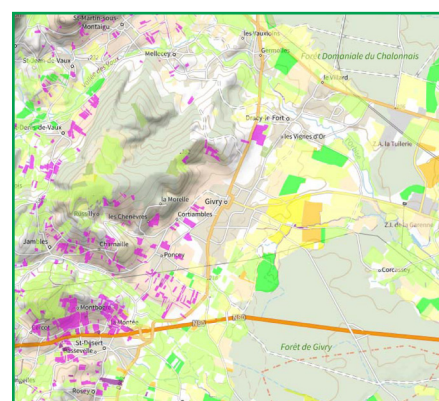
Carte IGN - 1950



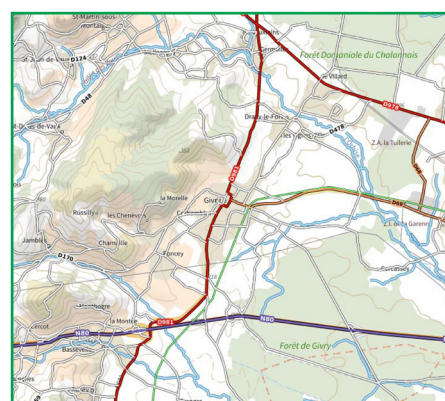
Carte IGN - 2012



Hydrologie



Agriculture et relief



Réseau routier

Les méthodes de connaissance

Sur le terrain, un travail de repérage :

Il s'agit de trouver **les points d'observation possibles** : sommets, belvédères, grands points de vue et routes en balcon qui permettent d'avoir des panoramas, lieux privilégiés pour lire le grand paysage.

A repérer depuis les points d'observation

- **le très visible**: les grandes lignes de relief, les masses boisées, le parcellaire, les haies, les murets, les silhouettes de bourgs (les grandes masses, les franges), certaines constructions isolées, certains lotissements, les voiries, les équipements (pylônes des lignes électriques à Très Haute Tension, voies ferrées), les éléments verticaux (grands arbres, carrières), les lignes et masses d'eau (fleuve, rivière, canal, étang ...), les voies de circulation.
- **les co-visions** fréquentes dans les paysages de relief : de versant à versant, de plateau à plaine, de rive à rive, pour prendre conscience de la réciprocité des vues et donc des actions qui impactent le paysage, mais aussi des vues à valoriser.
- **les grandes vues** sur le paysage : les belvédères, les routes en balcon, les vues en fenêtres*.



Paysage humide



Paysage bocager



Paysage viticole



Paysage de plaine

La méthode d'analyse du grand paysage permet de distinguer les différents motifs* qui le compose. Il s'agit d'une lecture objective qui ne prend pas parti. Elle doit être complétée par une analyse typologique (fiche P2) qui va permettre d'aller plus loin dans sa compréhension.

Elle peut déboucher sur une **motivation paysagère**. L'intérêt et l'émotion qui découlent de l'observation du paysage va susciter une volonté de protection, de réhabilitation et de mise en valeur par le biais de documents de connaissance (les Plans ou Atlas de Paysage).



P2. APPROCHE TYPOLOGIQUE

Les grands types* de paysages : une lecture géographique

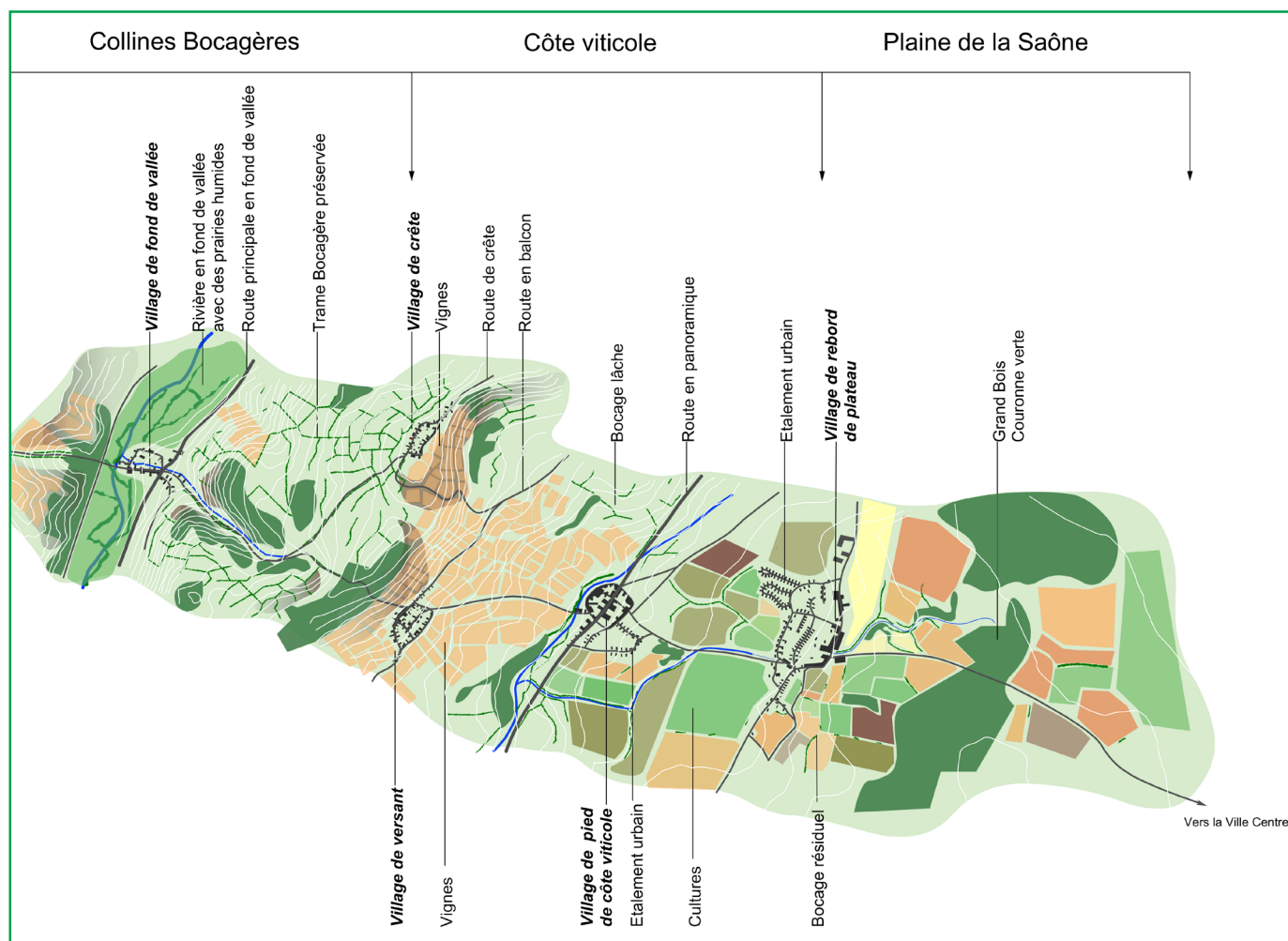
Historiquement la géographie et le climat ont orienté la construction du paysage par les hommes : l'agriculture, l'industrie, le bâti et les formes urbaines ont été modelés par les contraintes. Il en résulte des **motifs paysagers** particuliers : les silhouettes de village, le parcellaire, les types de culture, les coupures d'urbanisation ... qui sont perçus de différentes façons dans le territoire selon les points de vue.

Le paysage de la Communauté d'Agglomération est formé par la combinaison de ces motifs* particuliers. Par leurs caractéristiques, intérêt et enjeux communs ils finissent par composer des ensembles cohérents : les entités paysagères.

3 **entités paysagères* géographiques** ont été retenues sur le territoire :

- Les collines bocagères et viticoles
- Les côtes viticoles
- La plaine de la Saône et la Bresse

La carte dessous illustre comment la combinaison des différents motifs (de naturalité, de spatialité, historiques et actuels) abouti aux 3 entités paysagères qui composent le paysage.



Analyser le paysage est comme ouvrir des tiroirs remplis d'autres tiroirs, eux même remplis de petites boîtes. Chaque grand motif* comporte plusieurs éléments. Le motif de naturalité est composé du relief, de l'eau et de la végétation spontanée. Le «relief» lui même est composé de pentes, crêtes, à plat ... tout comme l'eau peut être ruisseau, rivière, marais etc ...

Cette grande variété de formes et d'agencements possibles fait percevoir la richesse des paysages parcourus.

A l'intérieur de chaque motif*, les différents types *

LES CULTURES

L'homme utilise le socle naturel pour se nourrir et modèle le paysage de différentes manières :

- le bocage
- les prairies
- les vignes
- les grandes cultures



Bocage



Prairie humide



Vignes

LES SILHOUETTES DE VILLAGES (Cf fiches P3 à P7)

Les éléments bâtis ponctuent le paysage. Les formes des premières implantations sont directement liées aux contraintes géographiques, puis elles évoluent avec leur époque. On distingue les villages de :

- fond de vallée
- versant
- crête
- pied de côte viticole
- rebord de terrasse
- plaine



Implantation plaine et rebords de terrasse



Village de fond de vallée



Village de versant



Village de crête

LES POINTS DE VUE (Cf fiches P8 à P11)

La perception du paysage est influencée par son cadrage, du plus large au plus serré et par les vues réciproques :

- les belvédères
- Les co-visions
- les secteurs de vue
- les vues en fenêtre

LES COUPURES VERTES (Cf fiches P12 à P13)

Les «vides» entre les agglomérations permettent de comprendre là où commence l'agglomération et là où elle finit. On parle de coupures mais aussi de «respirations». Selon le contexte on distingue :

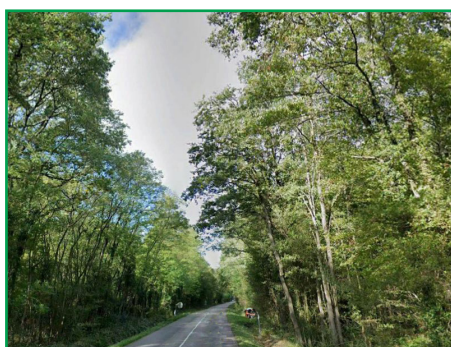
- coupure bocagère
- coupure viticole
- coupure de grandes cultures
- coupure boisée

LES AUTRES MOTIFS

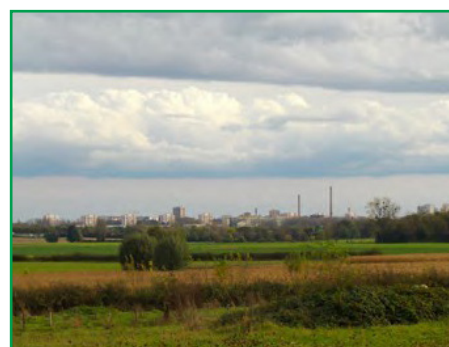
Le traitement de la limite entre le bâti et le non bâti assure la finition (de plus ou moins bonne qualité) des espaces. (Fiche P14). Les bâtiments issus de l'activité économique et de l'agriculture ont des dimensions importantes qui impactent le paysage (Cf fiches P15 à P16).



Coupure bocagère



Coupure boisée



Vue en secteur



Vue en fenêtre



Frange urbaine



Bâti agricole

La plupart de des motifs *du paysage étaient auparavant directement liés aux contraintes locales. Les techniques modernes permettent de moins les prendre en compte. Mais jusqu'à quel point ? A quel moment le paysage local semble tout à coup étranger ? Et pourquoi ?

La connaissance des différents types* des motifs*du paysage permet de comprendre ses singularités. En les respectant on construit un paysage qui reste harmonieux et attirant.





II. PRÉSERVER ET VALORISER LE PAYSAGE

II-1- LES SILHOUETTES PATRIMONIALES

P3. VILLAGES DE CRÊTE

P4. VILLAGES DE VERSANT

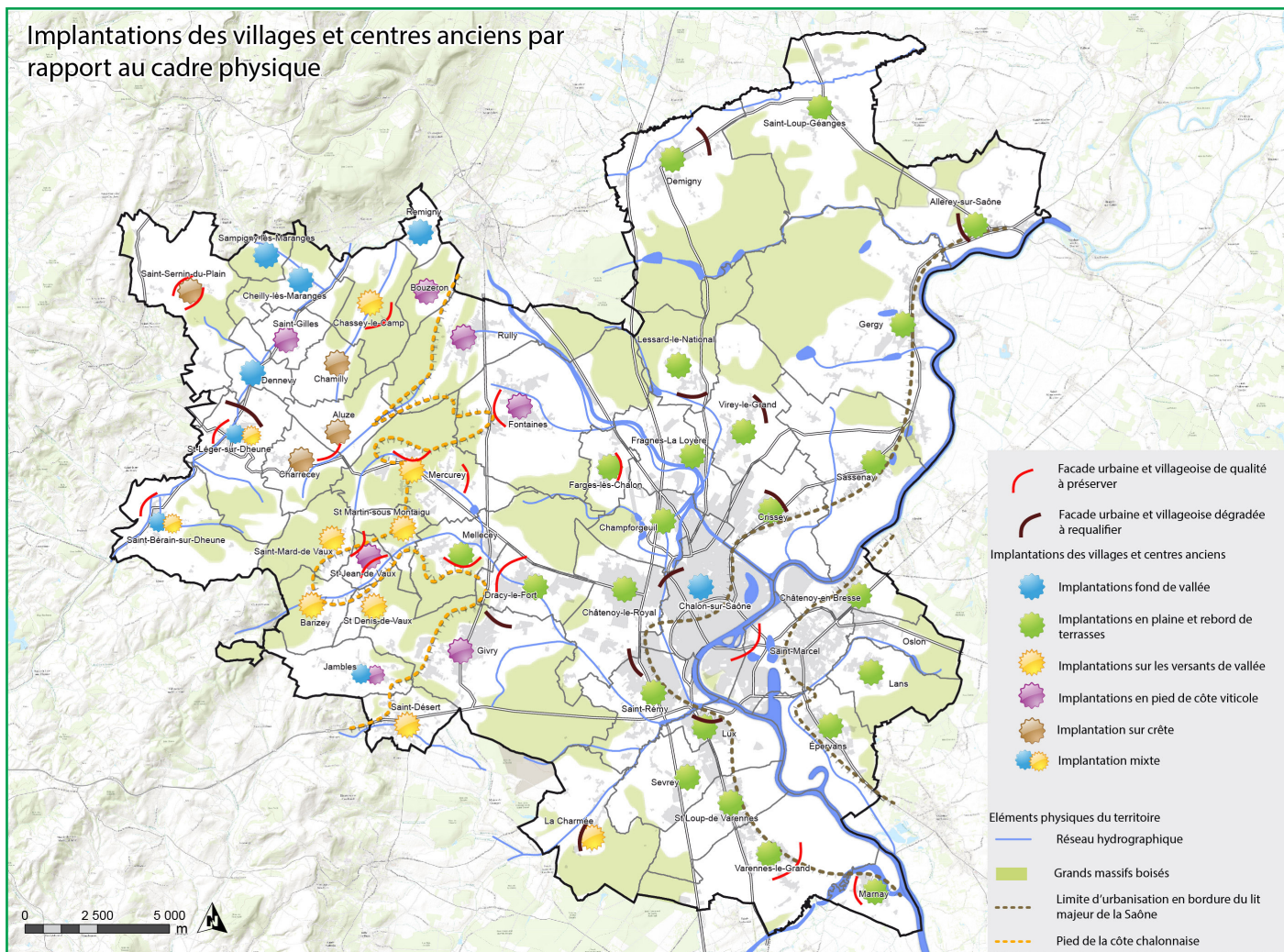
P5. VILLAGES DE PIED DE CÔTE VITICOLE

P6. VILLAGES DE PLAINE ET REBORD DE TERRASSE

P7. VILLAGES DE FOND DE VALLEE



IMPLANTATION DES VILLAGES PAR RAPPORT AU CADRE PHYSIQUE



Les silhouettes patrimoniales de villages sont nombreuses dans le paysage mais fragiles. Il ne s'agit pas de sanctuariser ces villages et interdire toute modification. Cependant on constate que le «laisser faire» aboutit souvent à une disparition de ces silhouettes identitaires.

L'étude et la compréhension de leurs caractéristiques permet de rester dans l'esprit des lieux et de positionner avec cohérence les extensions nécessaires. Le respect des volumes, couleurs et implantations des constructions permet de composer des opérations qui **s'intègrent naturellement dans le grand paysage**.

P3. VILLAGES DE CRÊTE

Villages les plus représentatifs : Aluze; Chamilly, Charrecey, St-Sernin-du-Plain

Caractéristiques prédominantes et altérations

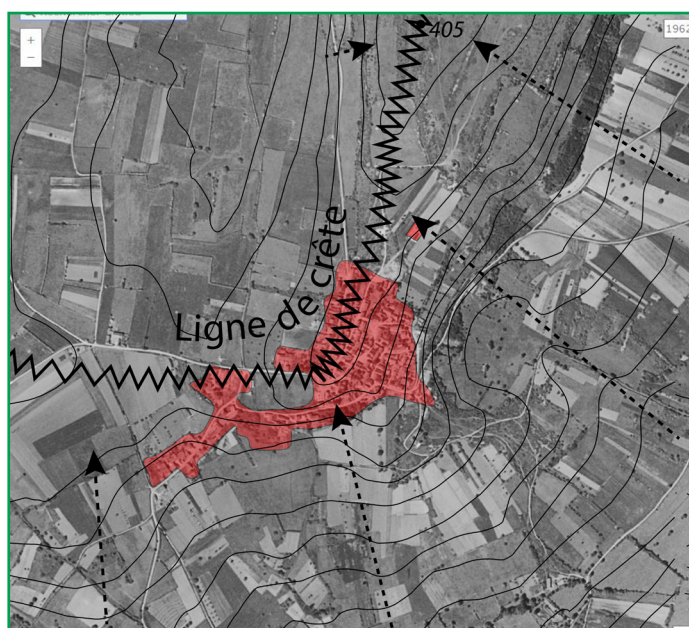
Les villages de crêtes traditionnels

Silhouette en ruban

- Installation du bâti sur la ligne de crête et/ou le point culminant du relief
- La masse du village souligne et accentue la forme du relief
- les pentes forment un socle vert qui met en scène la masse du village
- Le village se voit depuis de nombreux endroits, souvent en se détachant sur le ciel et « attire l'oeil »
- Le plus souvent forme de village-rue : village long et peu épais

Les sensibilités

- Les pentes sous le village
- La ligne de crête
- les volumes du bâti



Village de Aluze installé sur la crête - IGN 1950

L'altération des villages de crête

Silhouette tentaculaire et épaissie

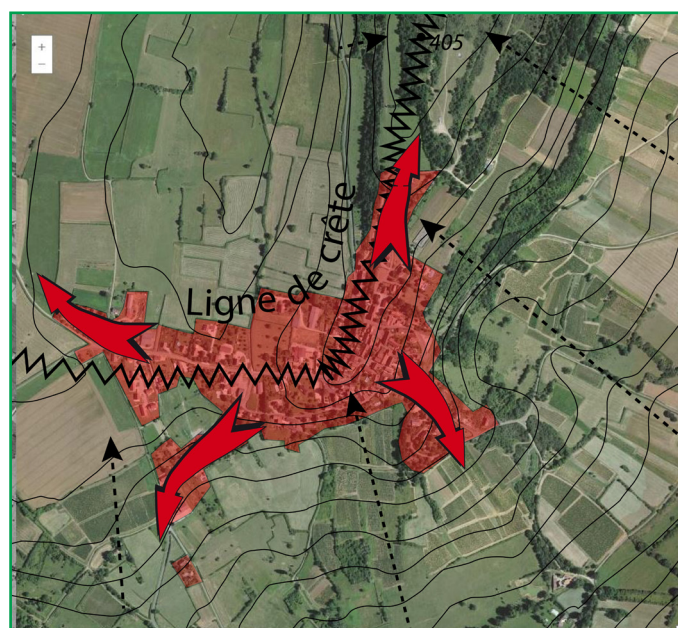
La silhouette se déforme dans toutes les directions

- Constructions en extension le long de l'axe principal et des voies qui s'y raccordent
- Constructions très visibles dans les pentes sous le village

Impact des altérations

Constructions qui ne respectent pas les caractéristiques locales :

- Implantations en biais dans la pente générant des terrassements importants et faisant ressortir les faîtage des toitures
- Volumes compliqués,
- Matériaux, étrangers, couleurs trop claires ou trop fortes ...



Etat actuel du village de Aluze

Recommandations

Respecter la hiérarchie du paysage

- **Privilégier les nouvelles constructions** dans les bourgs centre et pas dans les hameaux afin de ne pas déséquilibrer les volumes des agglomérations.
- **Accompagner l'insertion** des bâti agricoles et d'activités (Cf Fiches P15 et P16)

Respecter la forme et la structure de la silhouette

- **Penser à regarder le village** en vue lointaine pour comprendre sa silhouette
- **Penser aux co-vision**s de village à village qui peuvent dégrader l'intérêt d'un belvédère (Cf Fiche P9)
- **S'appuyer sur le tissu ancien** des villages et hameaux pour intégrer la greffe des nouvelles constructions.
- Dans la parcelle à construire, **disposer la construction** en faisant un compromis entre l'impact en vision lointaine (ne pas déséquilibrer la silhouette) et l'impact dans la rue (s'inscrire dans les alignements urbains)
- **Préserver la masse du bourg** en privilégiant les constructions dans les «dents creuses» plutôt qu'en extension

Respecter les caractéristiques locales

- **Planter les constructions en douceur** dans le relief, dans le sens des courbes de niveau ou perpendiculaire en évitant les implantations en diagonale dans la pente
- **Eviter les terrassements importants** dans les zones de pente : privilégier les implantations perpendiculaires aux courbes de niveau dans les pentes fortes
- **Respecter les motifs architecturaux locaux** (volumes, couleurs des murs et des toits, matériaux ...)
- **Conserver et intégrer la végétation existante** (bosquets, arbres isolés, haies) dans les projets d'aménagements

Traiter les franges des nouvelles urbanisations

- **Maintenir les parcelles agricoles** et les jardins qui forment le socle
- **Maintenir des cultures identitaires** aux abords des villages quand elles existent (vignes, vergers, prairies ...)
- **Maintenir et intégrer les murs** existants dans les nouvelles clôtures
- **Construire le paysage** dans la limite espaces bâti / espace cultivé , lui donner un usage (chemins)



Vue «par en dessous» du village de St Sernin dont la masse se détache sur le ciel

P4. VILLAGES DE VERSANT

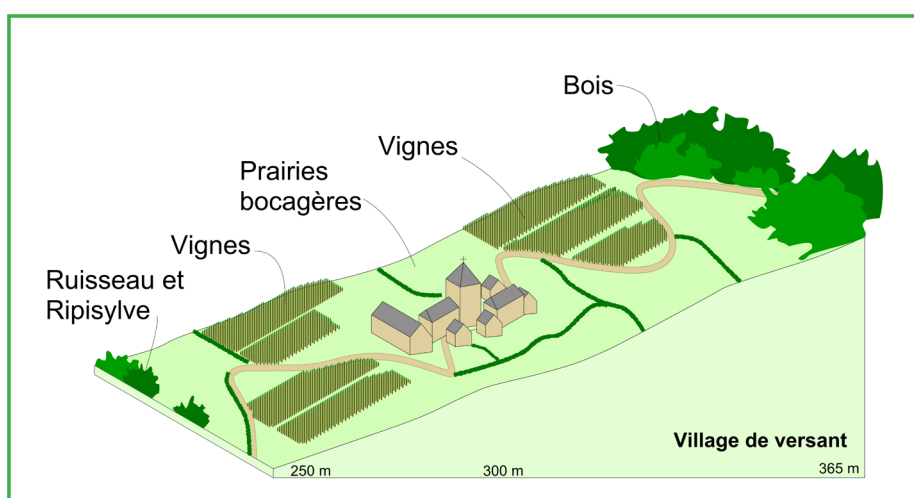
Villages les plus représentatifs : Barrizey, Chassey-le-Camp, La Charmée, Mercurey, St-Bérain-sur-Dheune, St Denis-de-Vaux, St Désert, St-Léger-sur-Dheune, St Martin-sous-Montaigu

Caractéristiques prédominantes et altérations

Les villages de versant traditionnels

Silhouette groupée

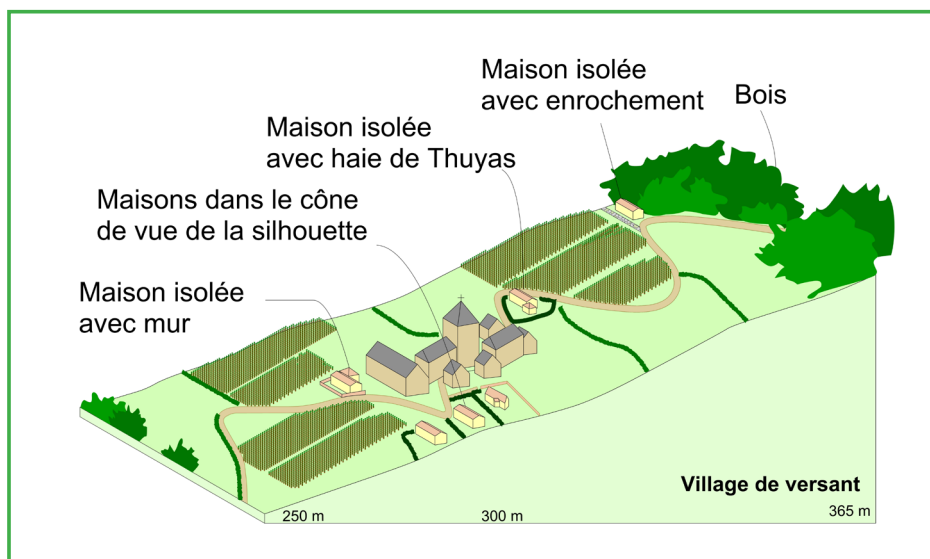
- Constructions étagées dans la pente
- Implantations dans le sens des courbes de niveau ou perpendiculaires
- Constructions groupées les unes avec les autres avec le point culminant du clocher de l'église bien repérable
- Vues étendues sur le grand paysage depuis le village
- Forte sensibilité aux impacts visuels (visions proches et lointaines, co-visions)



L'altération des villages de versant

Silhouette éclatée

- Nouvelles constructions isolées éparpillées dans la pente en dehors du bourg
- Nouvelles constructions implantées «à plat» dans la pente avec des terrassements et des enrochements importants
- Nouvelles constructions «étrangères» (volume, couleur des enduits et des toitures, végétation non locale ...)
- Lotissements hors du bourg



Recommandations

Respecter la hiérarchie du paysage

- **Privilégier les nouvelles constructions** dans les bourgs centre et pas dans les hameaux afin de ne pas déséquilibrer les volumes des agglomérations.
- **Accompagner l'insertion** des bâti agricoles et d'activités (Cf Fiches P15 et P16)

Respecter la forme et la structure de la silhouette

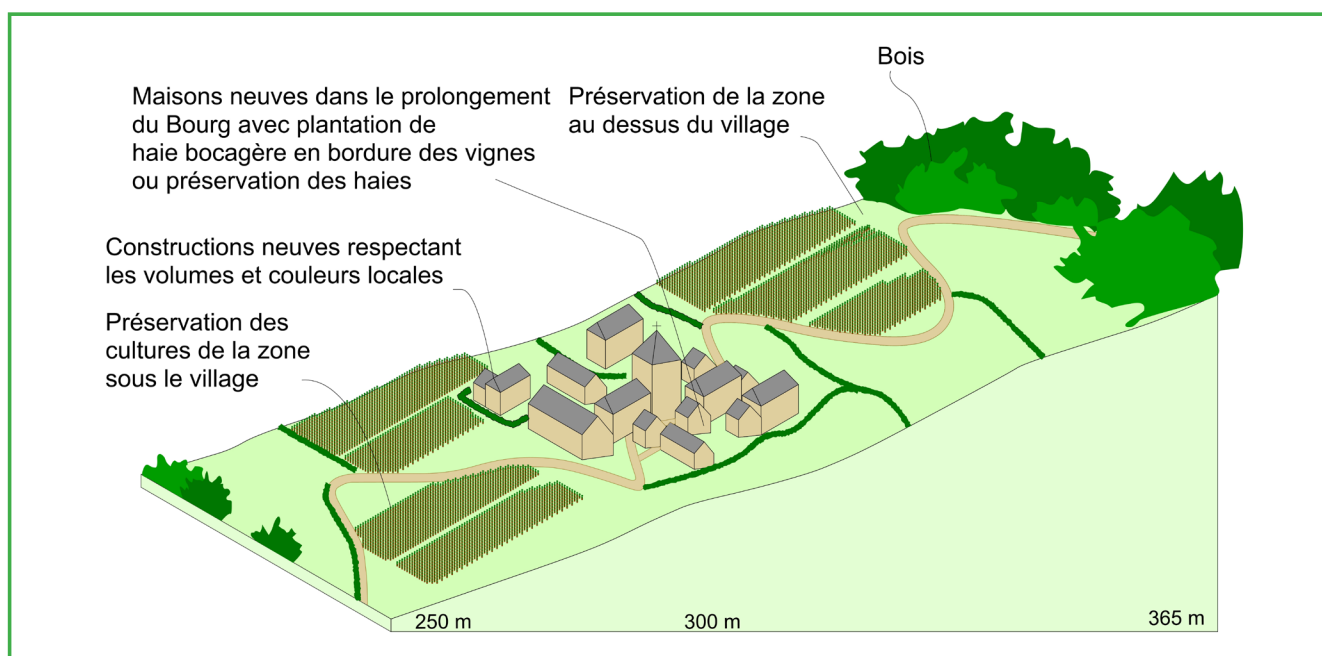
- **Penser à regarder le village** en vue lointaine pour comprendre sa silhouette
- **Penser aux co-visions** de village à village qui peuvent dégrader l'intérêt d'un belvédère (Cf Fiche P9)
- **S'appuyer sur le tissu ancien** des villages et hameaux pour intégrer la greffe des nouvelles constructions.
- Dans la parcelle à construire, **disposer la construction** en faisant un compromis entre l'impact en vision lointaine (ne pas déséquilibrer la silhouette) et l'impact dans la rue (s'inscrire dans les alignements urbains)
- **Préserver la masse du bourg** en privilégiant les constructions dans les «dents creuses» plutôt qu'en extension

Respecter les caractéristiques locales

- **Planter les constructions en douceur** dans le relief, dans le sens des courbes de niveau ou perpendiculaire en évitant les implantations en diagonale dans la pente
- **Eviter les terrassements importants** dans les zones de pente : privilégier les implantations perpendiculaires aux courbes de niveau dans les pentes fortes
- **Respecter les motifs architecturaux locaux** (volumes, couleurs des murs et des toits, matériaux ...)
- **Conserver et intégrer la végétation existante** (bosquets, arbres isolés, haies) dans les projets d'aménagements

Traiter les franges des nouvelles urbanisations

- **Maintenir les parcelles agricoles** et les jardins qui forment le socle
- **Maintenir des cultures identitaires** aux abords des villages quand elles existent (vignes, vergers, prairies ...)
- **Maintenir et intégrer les murs** existants dans les nouvelles clôtures
- **Construire le paysage** dans la limite espaces bâti / espace cultivé , lui donner un usage (chemins)



P5. VILLAGES DE PIED DE COTE VITICOLE

Villages les plus représentatifs : Bouzeron, Fontaines, Givry, Jambles (Charmailles), Rully, Saint-Gilles

Caractéristiques prédominantes et altérations

Les villages de pieds de côtes viticoles ont beaucoup de caractères communs avec les villages de versants (P3). Mais les enjeux sont en partie différents du fait de la proximité de la ville centre. Dans ces zones, le paysage semble évoluer en accéléré.

Les villages de pied de côte viticole traditionnels

Silhouette groupée

- Implantation au point d'adoucissement du relief, à la limite entre les vignes sur les coteaux et champs ou prairies dans la vallée
- Constructions groupées les unes avec les autres avec le point culminant du clocher de l'église bien repérable
- Implantations dans le sens des courbes de niveau ou perpendiculaires
- Vues étendues sur le grand paysage
- Forte sensibilité aux impacts visuels (visions proches et lointaines depuis Chalon-sur-Saône.)

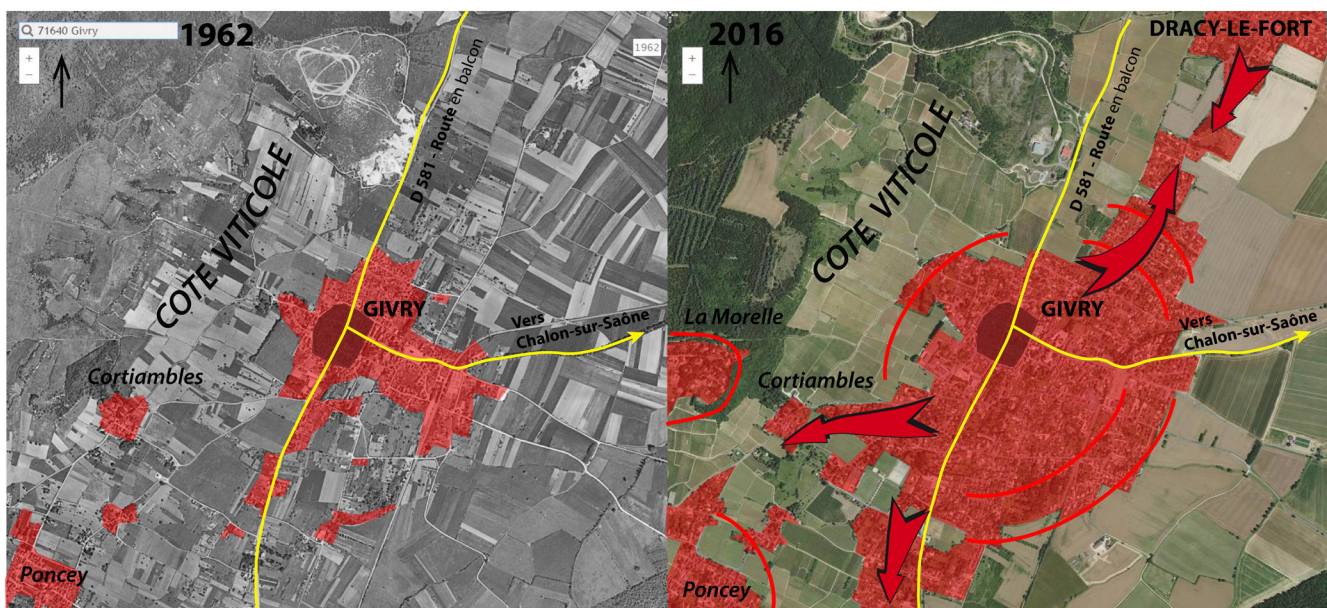


Bouzeron situé en pied de côte viticole

L'altération des villages de pieds de côte viticole

Elongation et déformation de la silhouette

- Développement important du fait de l'attrait des sites et de la proximité de l'agglomération centre
- Extensions le long de la route en balcon qui propose des belles vues
- Constructions dans les anciennes cultures
- Lotissements isolés hors du bourg et souvent dans des zones de pente à fort impact visuel
- Constructions le long des axes en simple épaisseur
- Nouvelles constructions «étrangères» (volume, couleur des enduits et des toitures ...)



Exemple des altération de Givry : élongation vers Dracy-le-Fort, épaissement dans la côte viticole, quartier neuf

Recommandations

Respecter la hiérarchie du paysage

- **Privilégier les nouvelles constructions** dans les bourgs centre et pas dans les hameaux afin de ne pas déséquilibrer les volumes des agglomérations et détruire des coupures vertes;
- **Accompagner l'insertion** des bâti agricoles et d'activités (Cf Fiches P15 et P16)

Respecter la forme et la structure de la silhouette

- **Penser à regarder le village** en vue lointaine pour comprendre sa silhouette
- **Penser aux co-vision**s de village à plaine qui peuvent dégrader l'intérêt d'un belvédère (Cf Fiche P9)
- **S'appuyer sur le tissu ancien** des villages et hameaux pour intégrer la greffe des nouvelles constructions.
- Dans la parcelle à construire, **disposer la construction** en faisant un compromis entre l'impact en vision lointaine (ne pas déséquilibrer la silhouette) et l'impact dans la rue (s'inscrire dans les alignements urbains)
- **Préserver la masse du bourg** en privilégiant les constructions dans les «dents creuses» plutôt qu'en extension

Respecter les caractéristiques locales

- **Planter les constructions en douceur** dans le relief, dans le sens des courbes de niveau ou perpendiculaire en évitant les implantations en diagonale dans la pente
- **Eviter les terrassements importants** dans les zones de pente : privilégier les implantations perpendiculaires aux courbes de niveau dans les pentes fortes
- **Respecter les motifs architecturaux locaux** (volumes, couleurs des murs et des toits, matériaux ...)
- **Conserver et intégrer la végétation existante** (bosquets, arbres isolés, haies) dans les projets d'aménagements

Traiter les franges des nouvelles urbanisations

- **Maintenir les parcelles agricoles** et les jardins qui forment le socle
- **Maintenir des cultures identitaires** aux abords des villages quand elles existent (vignes, vergers, prairies ...)
- **Maintenir et intégrer les murs** existants dans les nouvelles clôtures
- **Construire le paysage** dans la limite espaces bâti / espace cultivé , lui donner un usage (chemins)



P6. VILLAGES DE PLAINE ET REBORD DE TERRASSE

Villages les plus représentatifs : Allerey-sur-Saône, Champforgueil, Châtenoy-en-Bresse, Châtenoy-le-Royal, Crissey, Demigny, Dracy-le-Fort, Epervans, Farges-les-Chalon, Fragnes-la-Loyère, Gergy, Ians, Lessard-le-National, Lux, Marnay, Mellecey, Oslon, St-Marcel, St-Loup-de-Varennes, St-loup-Géanges, St-Rémy, Sassenay, Sevrey, Varennes-le-Grand, Virey-le-Grand

Caractéristiques prédominantes et altérations

Les villages de plaine et rebords de terrasse traditionnels

Silhouette groupée - Petits hameaux

- Implantation au niveau de la dernière rupture de relief entre les côtes viticoles et la plaine
- Implantation dans la plaine au milieu des champs et/ou proche de la Saône
- Présence importante de forêts dans la plaine qui séparent les villages
- Structure étalée moins contrainte par le relief
- Vues étendues vers la plaine et vers les reliefs (cote viticole et collines boisées)
- Sensibilité moins forte aux impacts visuels lointains du fait de la rareté des points de vue possibles



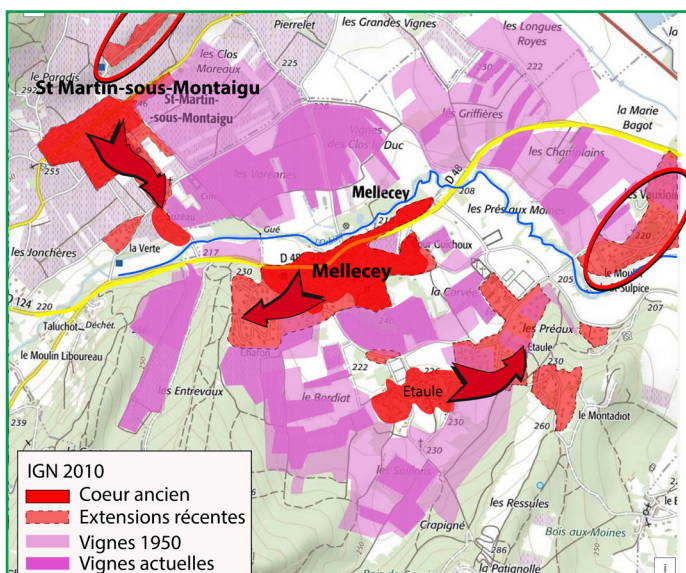
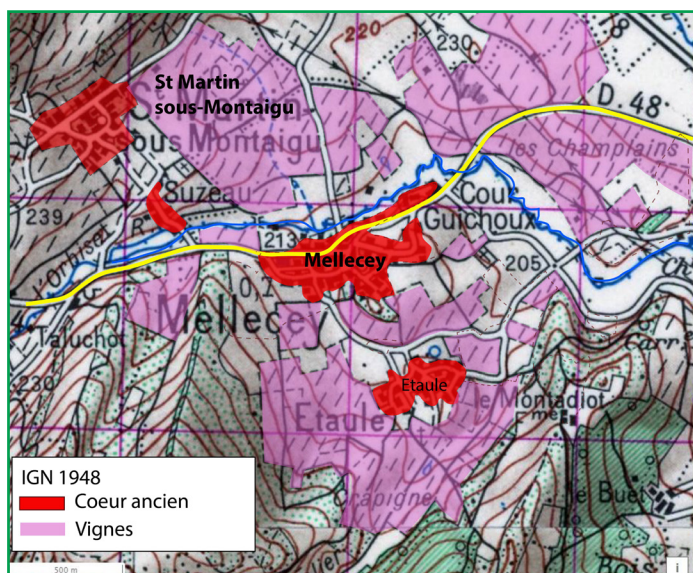
St Marcel, village de plaine

L'altération des villages de plaine et de rebord de terrasse

Élargissement en tache de la silhouette

Perte de hiérarchie paysagère des masses bâties

- Extensions pavillonnaires en étoile le long des axes hors du bourg et en «peigne» branchés sur les axes
- Constructions «à plat» facilitées par le faible relief
- Absence de traitement des limites des parcelles avec les cultures
- Développement important des hameaux au détriment des villages
- Constructions des extensions en partie sur d'anciennes vignes et en dehors des implantations anciennes



Recommandations

Respecter la hiérarchie du paysage

- **Privilégier les nouvelles constructions** dans les bourgs centre et pas dans les hameaux afin de ne pas déséquilibrer les volumes des agglomérations et détruire des coupures vertes;
- **Accompagner l'insertion** des bâti agricoles et d'activités (Cf Fiches P15 et P16)

Respecter la forme et la structure de la silhouette

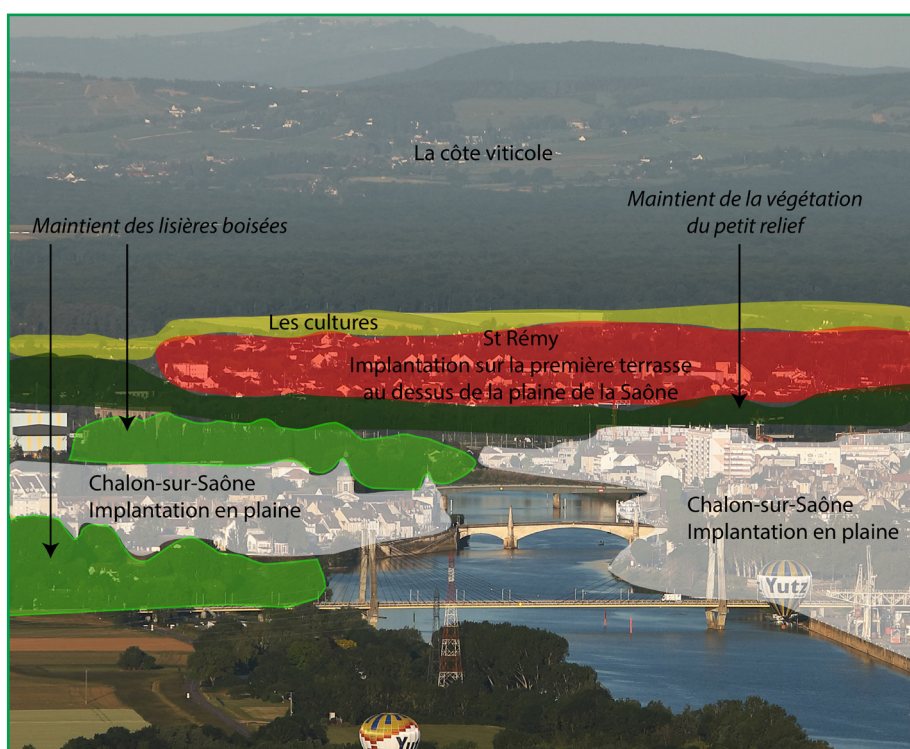
- **S'appuyer sur le tissu ancien** des villages et hameaux pour intégrer la greffe des nouvelles constructions.
- **Relier les voiries** des extensions entres elles et vers le centre en évitant la multiplication des voies en impasse
- Dans la parcelle à construire, **disposer la construction** en l'inscrivant dans les alignements urbains
- **Préserver la masse du bourg** en privilégiant les constructions dans les «dents creuses» plutôt qu'en extension

Respecter les caractéristiques locales

- **Planter les constructions en douceur** dans le relief, dans le sens des courbes de niveau ou perpendiculaire en évitant les implantations en diagonale dans la pente
- **Planter** les construction parallèlement ou perpendiculairement aux voiries
- **Respecter les motifs architecturaux locaux** (volumes, couleurs des murs et des toits, matériaux ...)
- **Conserver et intégrer la végétation existante** (bosquets, arbres isolés, haies) dans les projets d'aménagements

Traiter les franges des nouvelles urbanisations

- **Maintenir les parcelles agricoles** et les jardins qui entourent les villages
- **Maintenir des cultures identitaires** aux abords des villages quand elles existent (vignes, vergers, prairies ...)
- **Préserver** les lisières des forêts
- **Maintenir et intégrer les murs** existants dans les nouvelles clôtures
- **Construire le paysage** dans la limite espaces bâti / espace cultivé , lui donner un usage (chemins)



P7. VILLAGES DE FOND DE VALLEE

Villages les plus représentatifs : Chalon-sur-Saône, Cheilly-les-Maranges, Dennevy, Jambles (Chamaillles), Remigny, St-Bérain-sur-Dheune, Sampigny-les-Maranges

Caractéristiques prédominantes et altérations

Les villages de fond de vallée traditionnels

Silhouette étalée dans le fond de la vallée - Petits hameaux dans les pentes ou le pourtour

- Implantation le long de l'axe principal dans la longueur de la vallée
- Majorité de «villages-rue» avec peu d'épaisseurs de constructions
- Présence d'un cours d'eau ou d'un canal
- Végétation dans le fond de la vallée qui pénètre en partie dans l'agglomération
- Cultures sur les pentes et les pourtours

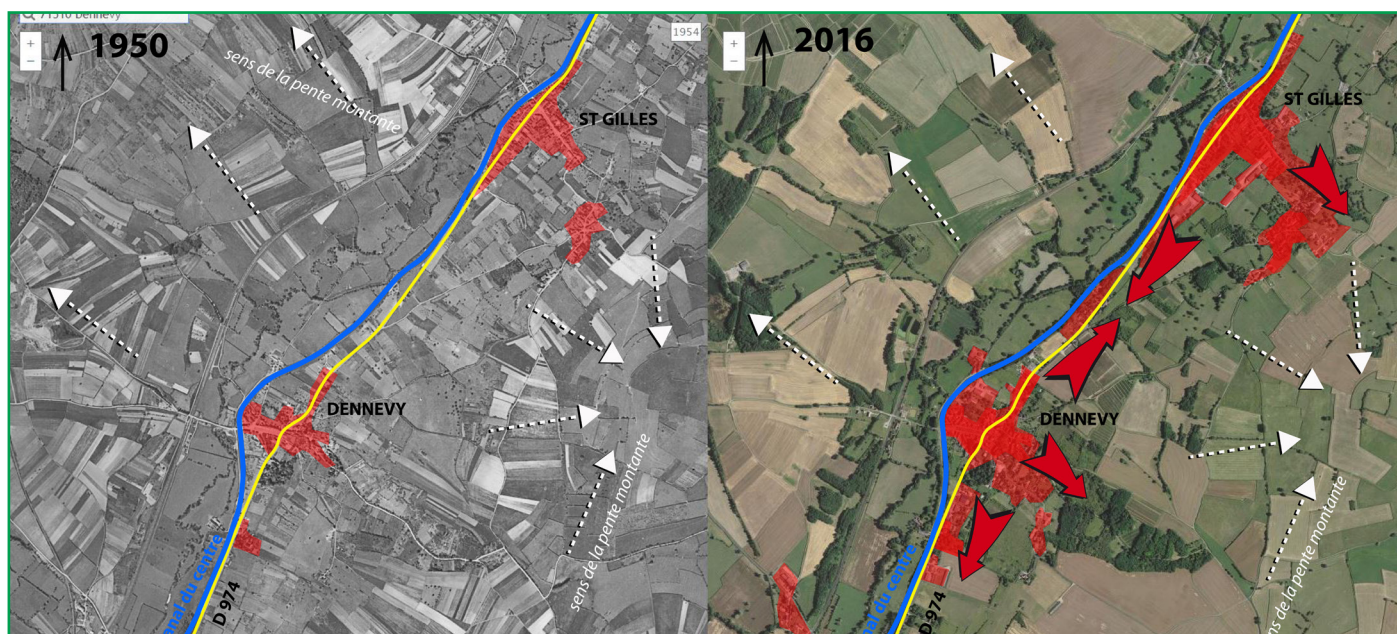


Sampigny-les-Maranges dans la vallée de la Cosanne

L'altération des villages de fond de vallée

Elongation et dispersion de la silhouette

- Elongation de la silhouette le long de l'axe principal
- Dispersion de la silhouette de par les constructions qui «montent» dans les pentes au dessus du cœur historique
- Développement des hameaux périphériques qui rejoignent le village
- Développement de zones d'activités dans les parties planes des vallées, souvent en extension ou en dehors des bourgs



Recommandations

Respecter la hiérarchie du paysage

- **Privilégier les nouvelles constructions** dans les bourgs centre et pas dans les hameaux afin de ne pas déséquilibrer les volumes des agglomérations et détruire des coupures vertes;
- **Accompagner l'insertion** des bâti agricoles et d'activités (Cf Fiches P15 et P16)

Respecter la forme et la structure de la silhouette

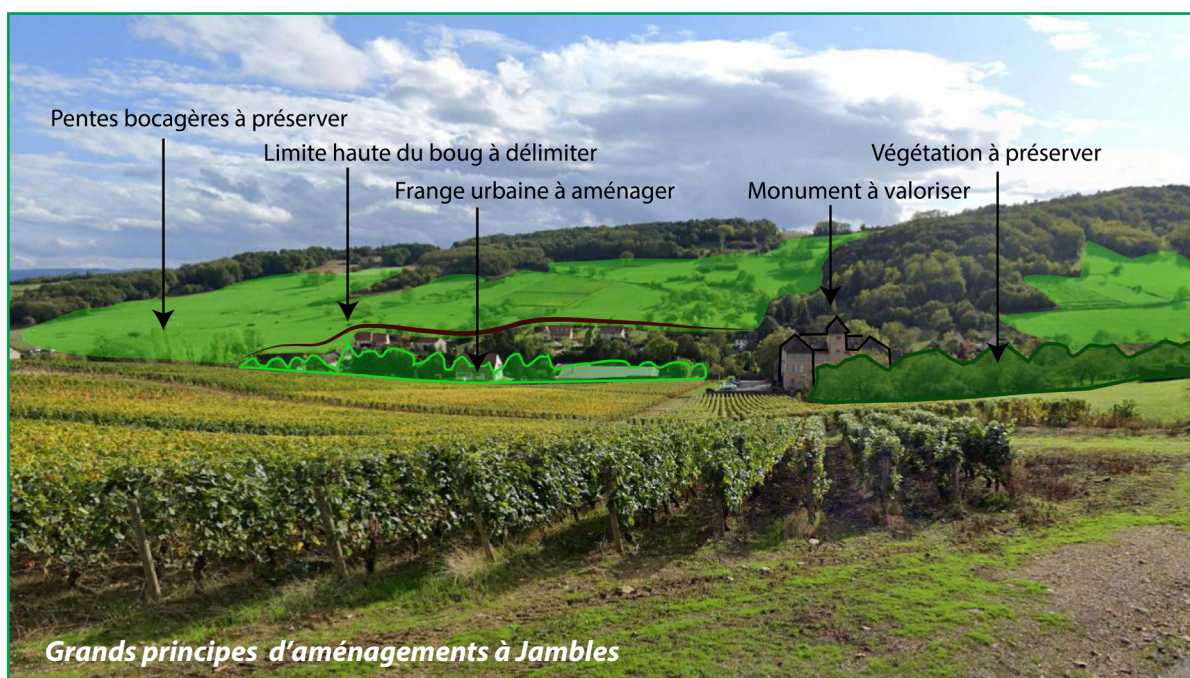
- **S'appuyer sur le tissu ancien** des villages et hameaux pour intégrer la greffe des nouvelles constructions.
- **Donner une limite** à ne pas franchir aux extensions dans les pentes
- **Relier les voiries** des extensions entre elles et vers le centre en évitant la multiplication des voies en impasse
- Dans la parcelle à construire, **disposer la construction** en l'inscrivant dans les alignements urbains
- **Préserver la masse du bourg** en privilégiant les constructions dans les «dents creuses» plutôt qu'en extension
- **Conserver** les coupures vertes entre les masses bâties

Respecter les caractéristiques locales

- **Planter les constructions en douceur** dans le relief, dans le sens des courbes de niveau ou perpendiculaire en évitant les implantations en diagonale dans la pente
- Planter les construction parallèlement ou perpendiculairement aux voiries
- **Respecter les motifs architecturaux locaux** (volumes, couleurs des murs et des toits, matériaux ...)
- **Conserver et intégrer la végétation existante** (bosquets, arbres isolés, haies) dans les projets d'aménagements

Traiter les franges des nouvelles urbanisations

- **Maintenir les parcelles agricoles** et les jardins qui entourent les villages
- **Maintenir des cultures identitaires** aux abords des villages quand elles existent (vignes, vergers, prairies ...)
- **Préserver** les bords des cours d'eau
- **Maintenir et intégrer les murs** existants dans les nouvelles clôtures
- **Construire le paysage** dans la limite espaces bâti / espace cultivé , lui donner un usage (chemins)





II. PRÉSERVER ET VALORISER LE PAYSAGE

II-2- LES VUES A VALORISER

P8. LES BELVÉDÈRES

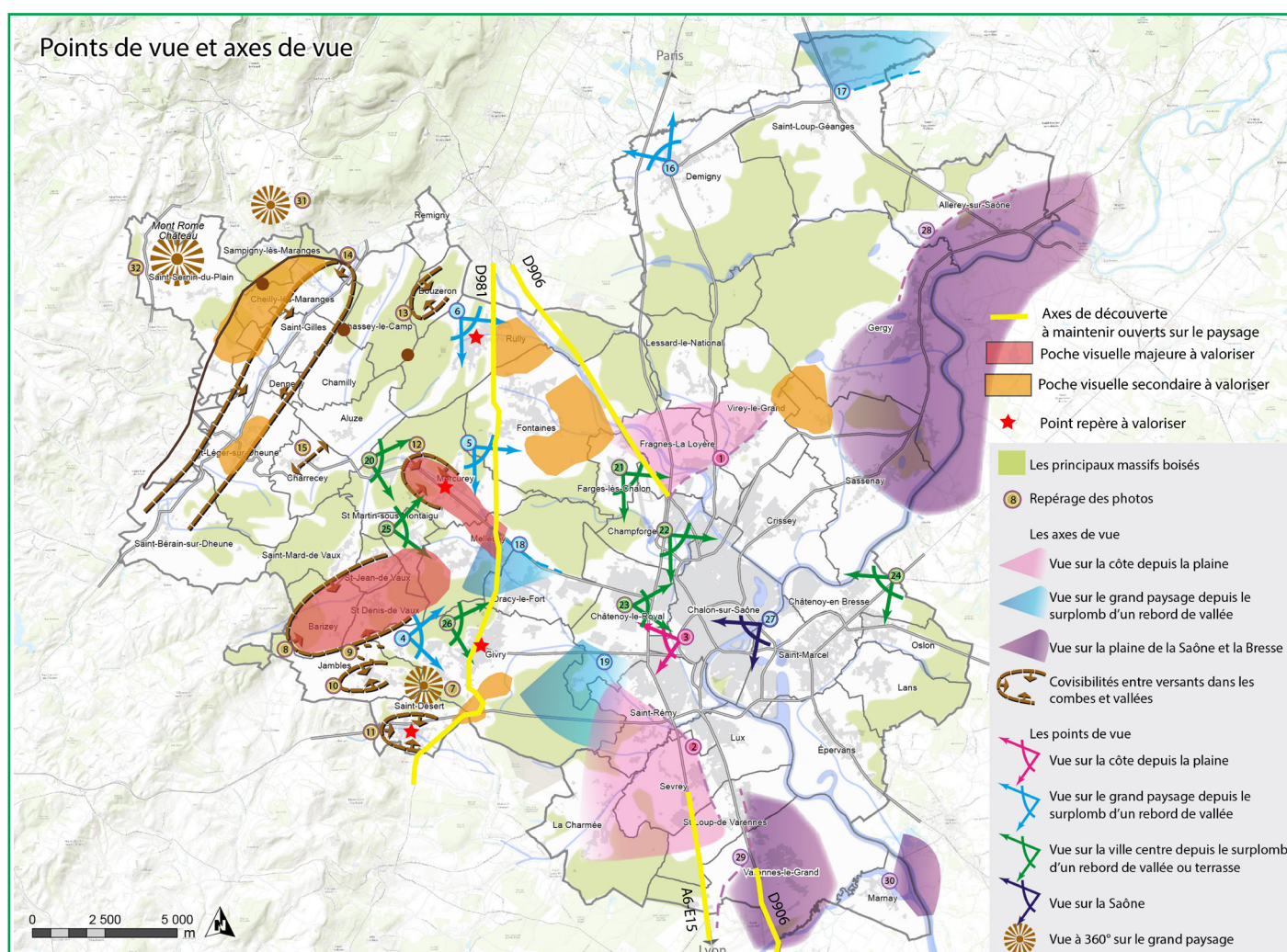
P9. LES CO-VISIONS

P10. LES SECTEURS DE VUES

P11. LES VUES EN FENETRES



POINTS DE VUE ET AXES DE VUE



Cartes des points de vues et axes de vues du Rapport de Présentation du PLUi du Grand Chalon

Les points de vue sont nombreux sur le territoire et participent à la richesse des parcours. Ils vont du plus spectaculaire (les panoramas depuis un belvédère) au plus modeste (les vues fugaces entre deux bâtiments). Tous ont un intérêt et doivent être préservés et valorisés. Les nouveaux aménagements peuvent aussi être l'occasion de créer un nouveau «point de vue»

P8. LES BELVÉDÈRES

Caractéristiques prédominantes et altérations

Les belvédères du territoire

Les collines bocagères et les côtes viticoles sont des lieux favorables aux points de vue

Un **belvédère désigne un lieu** qui **domine le paysage par sa hauteur** d'où l'on peut contempler une vaste étendue de territoire. Le contexte peut être naturel ou agricole.

Depuis le belvédère on a un **point de vue** sur le paysage particulièrement spectaculaire. Les points de vue **attirent l'intérêt, suscitent l'observation** de ce qui entoure. Les GPS les appellent souvent POI (Point Of Interest).

Les belvédères sont des lieux privilégiés pour l'**observation et la compréhension du paysage**. Ce sont des **lieux d'identification et de fierté** pour la population, où le sentiment d'appartenance est fort. On parle de «**carte postale**» locale.

Les aménagements des points de vue s'appuient souvent sur une construction mais peuvent aussi être seulement définis par une **ouverture paysagère**. Ils représentent un **atout** pour le territoire car ils permettent à la fois la **mise en valeur du paysage et la sensibilisation au cadre de vie**.

Les points de vue peuvent être appréciés depuis un **lieu fixe facilement repérable** comme un sommet, un mouvement de relief ou une construction (croix, statue).

- **Les Monts** : des reliefs particuliers très repérables avec le point de vue au sommet comme le Mont Rome Château (St-Sernin-du-Plain), le Mont Avril (Jambles)
- **Les Montagnes** : des crêtes boisées avec un point de vue à la faveur d'une ouverture paysagère* au fil du parcours, comme à la Montagne de la Folie (Reuilly), la Redoute (Chassey-le-Camp) et l'Ermitage (Bouzeron et Remigny)
- **Les Promontoires** : avancée d'une colline qui se termine abruptement comme le site de La Vierge (Givry)

Les belvédères peuvent être valorisés par des aménagements : table d'orientation, bancs, panneaux d'informations.

Les routes en balcon des coteaux viticoles et des collines bocagères permettent d'apprécier des longues séquences panoramiques. Elles peuvent être valorisées par l'aménagement de petites aires de stationnements.



Table d'orientation
au Mont Avril



La Vierge (Givry)



Vue depuis le Mont Rome Château

L'altération des belvédères

Difficultés de valorisation et d'entretien

- Sites dominé par des **éléments techniques** : enclave grillagée avec antenne et pylône du Mont Rome Château en discordance avec le cadre naturel.
- **Conservation** de l'intérêt de la vue (impact d'un bâtiment ou d'une extension qui vient se mettre dans la vue)
- **Entretien** : difficultés de maintenir l'ouverture paysagère des pelouses qui se font recoloniser par les arbustes
- **Fragilité** : milieux naturels qui supportent mal le piétinement (pelouses)
- **«Dangerosité»** : pierriers, murets effondrés
- **Cohabitation des usages** : les pâtures doivent être respectées par les promeneurs



Ouverture paysagère enfrichée à l'Ermitage. Si personne n'intervient la végétation va pousser et boucher la vue.



Route en balcon sans endroits pour s'arrêter à Charnaille (commune de Jambles)



Vue sur les coteaux viticoles depuis le carrefour d'entrée de St Martin-sous-Montaigu, marqué par la croix de chemin peu valorisée par l'entourage de bitume.



Vue sur les coteaux viticoles à Charnaille (commune de Jambles), belvédère agricole potentiel. L'évolution de la construction qui est dans le panorama est à surveiller afin de ne pas dégrader la vue.

Recommandations

Aménager les belvédères en utilisant plusieurs thèmes

- **Le Paysage** (localisation des éléments les plus remarquables, clés de lecture du paysage et de l'occupation du sol)
- **L'histoire** (évolution et utilisation du site à travers les âges)
- **Les milieux naturels** (observation de la biodiversité, recommandations sur la préservation des milieux)

Repérer davantage de points de vue à partir de la cartographie, puis en vérifiant sur le terrain avec un croisement de critères :

- **Relief** régulier des pentes qui permet d'avoir des vues larges
- **Occupation du sol** avec des cultures basses (vignes, prairies)
- **Présence de petit patrimoine**, souvent associé à des vues comme les croix de chemin, les tourelles
- **Mémoire des habitants**

Améliorer l'interprétation des sites

- **Table d'orientation** dessinée ou à base de photos. Sa conception doit être confiée à des professionnels de la communication afin de ne pas trop «charger» les panneaux, au risque de les rendre illisibles.
- **Cadrage de vues** remarquables, caractéristiques de la région, amusantes ...
- **Mobilier d'accueil** : plateforme, bancs, chaises longues, mobilier multi-usages ...

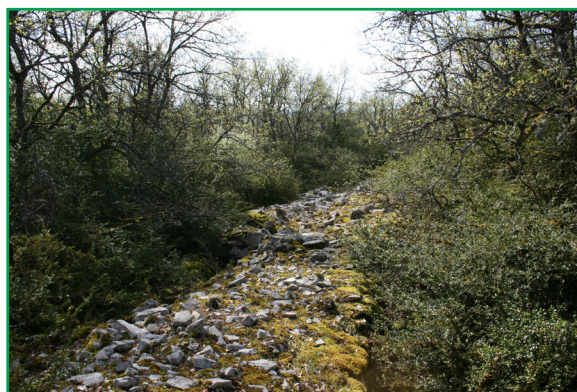
Utiliser des matériaux résistants tout en respectant l'esprit simple des sites (inox, métal Corten, bois traité écologiquement ou imputrescible comme le Robinier et le Châtaignier)

Proposer des itinéraires avec une signalétique dédiée et des points d'arrêt (plateformes en stabilisé).

Entretenir les sites. L'entretien suppose le maintien des ouvertures paysagères par la limitation des arbustes (aubépines, buis, prunelliers) et le nettoyage (déchets).

Confier la gestion des sites au Conservatoire des Espaces naturels Bourguignons qui organise

- Le pâturages avec des ovins, bovins ou des chevaux au printemps et en été
- Le débroussaillage hivernal



Nombreux éléments caractéristiques pour la création d'un parcours de découverte sur la Montagne de La Folie (pierrier).

Les reliefs des collines et des côtes offrent de nombreuses vues. Certains liés à des points particuliers (sommet des monts, promontoires) mais d'autres encore mal connus qui pourraient être valorisés.

L'aménagement de ces belvédères permettra d'animer les parcours et de mieux comprendre et faire connaître le territoire en abordant plusieurs thèmes (géographie, paysage, histoire, environnement ...).



P9. LES CO-VISIONS

Caractéristiques prédominantes et altérations

Les «face à face»

Les villages des collines sont souvent implantés de part et d'autre d'une vallée, d'un cours d'eau, ce qui permet d'avoir des vues de «clocher à clocher».

Chaque village profite de la silhouette de l'autre, mais il est aussi responsable de la qualité de sa propre silhouette. Les habitants sont parfois critiques sur ce qui se passe en face de chez eux et ne sont pas conscients des modifications qu'ont provoqué de leur côté pour la vue des «voisins d'en face» un nouveau lotissement, des crépis très vifs ou des constructions éparpillées en dehors du village.



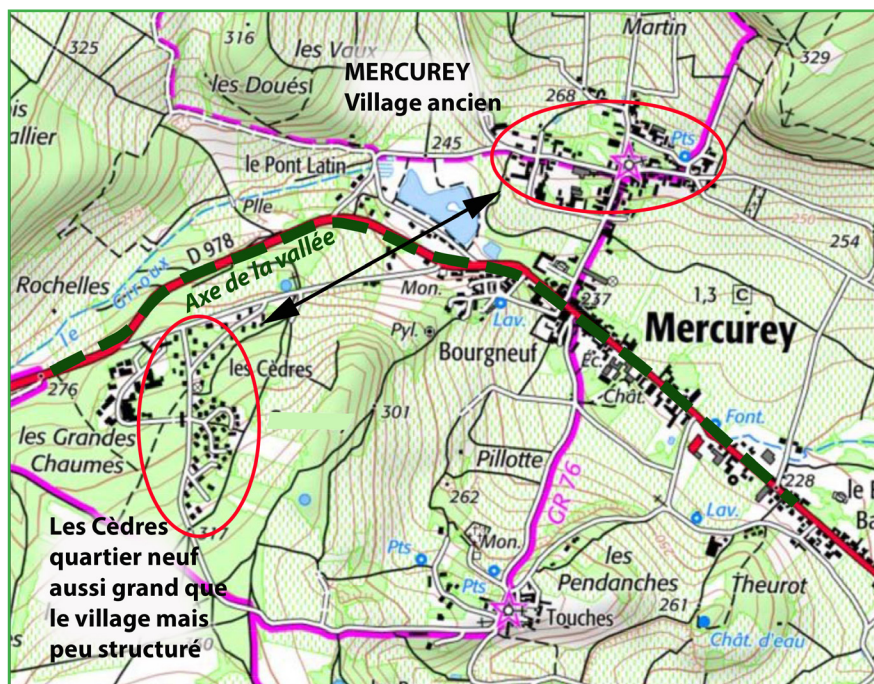
Aluze vu depuis la Croix Thibault de Charrency

L'altération des co-visions

Le développement d'un «quartier neuf» en dehors d'une agglomération peut profondément changer la perception du paysage.

On constate que ces aménagements se sont souvent faits dans les zones de pente pour profiter des vues et de l'ensoleillement, ce qui se comprend. Mais les voiries et les terrassements effectués génèrent d'importants impacts visuels.

Ce mode d'habitat pavillonnaire à faible densité (chaque maison est isolée des autres) peine à fabriquer une silhouette harmonieuse comme celle des villages anciens, tout en consommant beaucoup d'espace.



Les infrastructures routières qui sont indispensables au développement des territoires ont également un impact sur le paysage.

Il n'est pas toujours possible de le minimiser, mais il est important de ne pas négliger les abords de ces axes, vitrines potentielles de découverte du territoire.

Les écrans visuels et sonores peuvent participer à la mise en scène du paysage.



Vue sur St Désert depuis le bas du Mont Avril - Impact de la N80 qui «tranche» le paysage.

Recommandations

Conserver les ouvertures paysagères* qui permettent d'avoir des points de vue vers l'extérieur.

Intégrer les ouvertures paysagères dans les nouveaux aménagements comme un atout attractif.

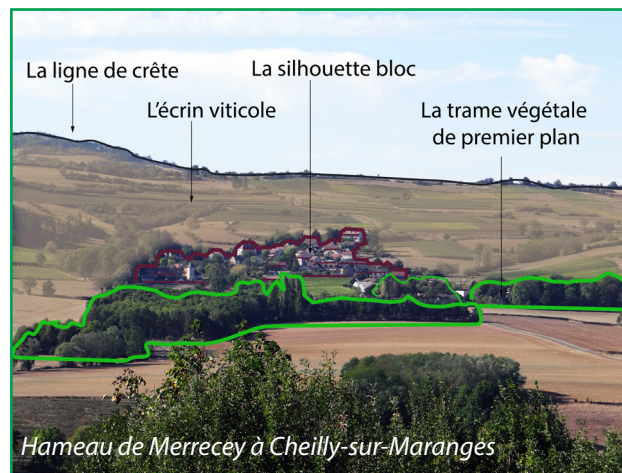
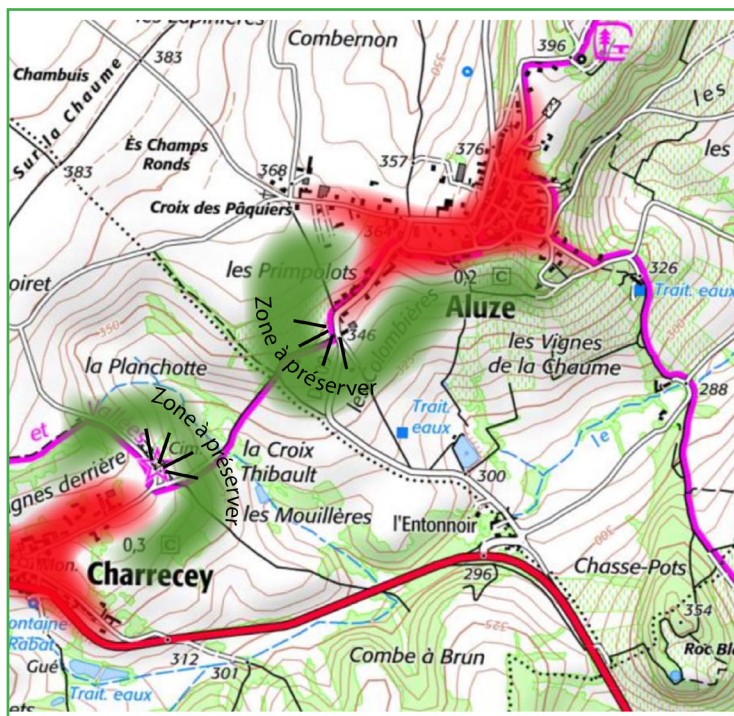
Aménager les points de vue en prenant en compte les deux versants, celui qui est vu et celui depuis lequel on voit.

Etre conscient de l'impact des aménagements dans le paysage : les grands aménagements enrichissent le paysage, comme le viaduc de Millau par exemple.

Utiliser et conserver les trames paysagères existantes (murets, haies, arbres) qui :

- demandent peu par rapport au résultat obtenu
- assurent un effet et une relation immédiate avec le site
- servent à la constitution des espaces collectifs (bords de chemins, espaces verts des lotissements)

Aménager les abords des grandes infrastructures afin de ne pas dégrader davantage le paysage et créer des parcours d'intérêt (panneaux touristiques).



En vue lointaine les grandes lignes prédominent et ce sont elles qui doivent être repérées.

Quand on regarde le hameau depuis l'autre versant il s'agit surtout de préserver les boisements de premier plan, la silhouette groupée des habitations et l'arrière plan entièrement agricole, sans constructions éparpillées.

Enfin la ligne de crête naturelle et viticole finit d'ourler le tableau. Elle ne doit pas être bâtie.

Diagnostic et propositions pour la co-vision Aluze / Charrevey

Préserver les versants en vis à vis, garants de la qualité de chaque silhouette.

Aménager les points de vue de chaque côté (banc, panneau de lecture du paysage ...)

Les reliefs des collines génèrent des vis à vis. On ne se trouve pas dans un paysage de grands horizons plats, ici tout se voit. Les anciens nous ont laissés en héritage **des villages construits avec et non pas contre le paysage.**

En étant conscient des impacts de nos actions sur le paysage il est plus facile de les réduire.

P10. LES SECTEURS DE VUE

Caractéristiques prédominantes et altérations

Les secteurs de vue

Les secteurs de vue sont des grandes portions de paysage où le spectateur n'est pas en position haute comme pour les belvédères mais au même niveau que le panorama qu'il observe.

L'intérêt du secteur de vue est principalement son ampleur. Les grandes infrastructures comme l'autoroute A6, la D906 ou la N80 sont assez favorables pour cette lecture longue du paysage.

Les secteurs de vue sont plus nombreux dans les paysages plats de la plaine de la Saône et la Bresse que dans les collines limitées par les reliefs.



Secteur de vue sur Chalon-sur-Saône depuis l'A6



Secteur de vue sur Fontaines depuis la RD 155



Secteur de vue vers le Nord et les côtes viticoles depuis la D 183 à Saint-Loup-Géanges

Les altérations des secteurs de vue

Appauvrissement : abandon de la polyculture variée au profit des grandes cultures uniformes et souvent sans haies. Le paysage devient immense et change peu le long du parcours.

Encombrement : développement de l'habitat en dehors des agglomérations.

Banalisation : développement de grandes zones d'activités sans caractère régional, implantation de panneaux publicitaires bariolés.

Réduction / Fractionnement : implantation de constructions en bordure des axes qui «bouchent» la vue.

Recommandations

Réintroduction de haies bocagères dans les grandes cultures

Maitrise de l'urbanisation et conservation des coupures vertes (Cf fiche P13)

Requalification paysagère des zones d'activités et respect de la réglementation publicitaire

Protection de portions de paysage (zone agricole non constructible)



L'aménagement paysager des abords de la voirie compense la création de la ZA au détriment des cultures

P11. LES VUES EN FENÊTRES

Caractéristiques prédominantes et altérations

Les vues en fenêtre

Les vues en fenêtre correspondent aux vues axées sur le grand paysage depuis un lieu précis ou pendant un temps court. **Chaque vue est unique.** Les fenêtres de vue sont liées le plus souvent au contexte urbain qui forme le cadre.



Vue sur la Saône et Chalon-sur-Saône depuis le Pont de Bourgogne



Vue en fenêtre sur l'extérieur depuis le centre de Remigny, cadrée par les alignements de maisons

Les altérations des vues en fenêtre

Les aménagements privatisent les vues

- Extensions urbaines en continu le long des axes
- Hauteur importante des nouveaux bâtiments, décrochés dans les alignements urbains
- Plans d'aménagements qui ne tiennent pas compte du contexte paysager

Recommandations

- Préservation et intégration des fenêtres de vue dans les aménagements
- Valorisation des vues par une mise en scène. Le cadrage d'une portion de paysage compose un tableau qui met en valeur la vue. Le dispositif peut être permanent ou temporaire, à l'occasion de fête ou d'une opération de sensibilisation au Paysage.



Cadres de lecture du paysage - Angleterre et Suisse





II. PRÉSERVER ET VALORISER LE PAYSAGE

II-3- LES COUPURES D'URBANISATION

P12. LES COUPURES VERTES

P13. LES COUPURES AGRICOLES DES GRANDES CULTURES

P12. LES COUPURES VERTES

Caractéristiques prédominantes et altérations

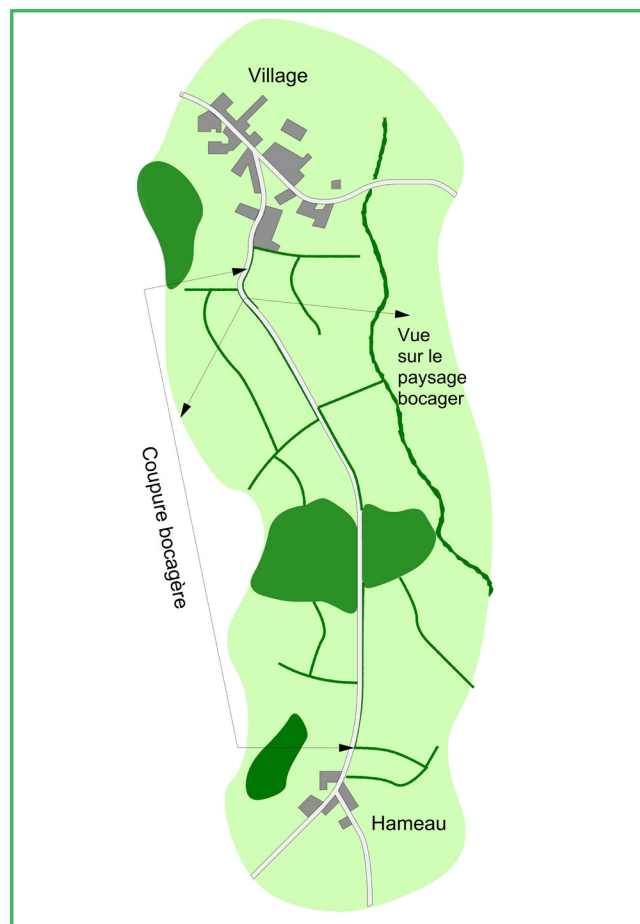
Dans les vallées, collines bocagères et côtes viticoles, les villages et hameaux sont séparés par des zones naturelles ou cultivées. Le trajet routier permet de traverser successivement des paysages bien typés et reconnaissables. Les zones bâties souvent assez denses le long de la route alternent avec les zones vertes peu construites mais structurées par des éléments identitaires (haies basses taillées, haies hautes, murets de pierres sèches, zones boisées, vignes).

Les coupures vertes

Les effets des coupures vertes sur la perception du paysage

- **Animation des parcours** : les petits bois et les haies hautes ouvrent et ferment les vues alternativement avec des effets de surprise
- **Surlignage du relief** : les haies basses et les murets en pierre sèches ourlent et soulignent le relief, le tracé des routes et chemins
- **Quadrillage du paysage** : les haies et les murets perpendiculaires ou obliques quadrillent les prairies et les champs en mosaïque. Les vignes peignent les pentes en traits réguliers
- **Ouverture du paysage** : les vignes basses laissent passer le regard vers les lointains

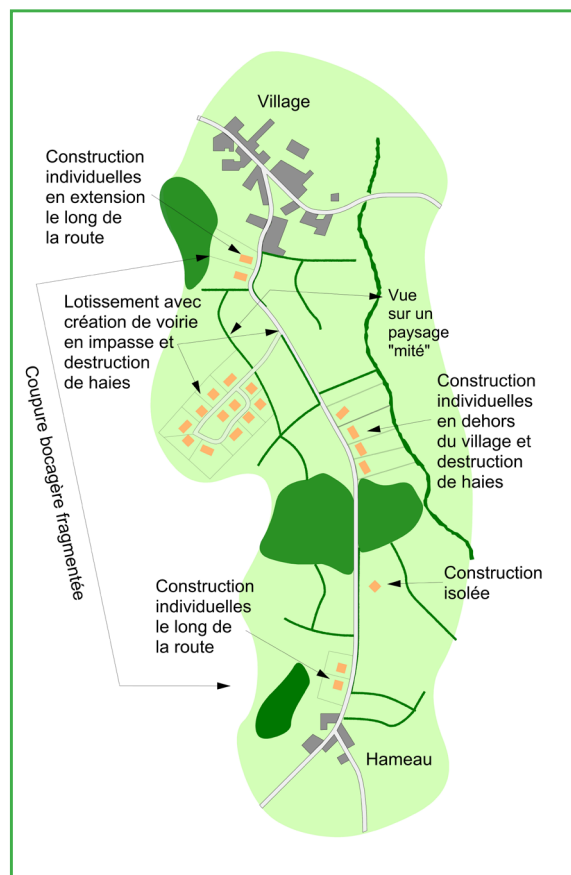
L'ensemble des motifs traversés dans les coupures vertes appartient au même registre champêtre, donnant **une lecture simple et familière du paysage**.



Les altérations des coupures vertes

Les agrandissements des villages se font de plus en plus le long des axes en «sortant» des cœurs anciens avec des alignements de maisons plus ou moins continues, ou sous forme de lotissements en enclave. Les constructions le plus souvent pavillonnaires viennent alors occuper l'espace sans tenir compte des éléments structurants (les zones bâties existantes, les haies, le relief ...), et génèrent un **paysage fragmenté sans repères**.

- **Banalisation du parcours** : le paysage caractéristique est perturbé par l'intrusion de constructions qui amènent avec elles leur propre vocabulaire sans utiliser l'existant (implantations sans alignement, haie persistante haute et taillée au cordeau à la place d'une haie bocagère souple, clôture en bardage, mur béton ...) et sont souvent peu intégrées dans la pente (enrochements cyclopéens)
- **Perte du surlignage du relief** du fait de la disparition des haies et murets. Les jardins des maisons n'arrivent pas à structurer le paysage comme les haies bocagères, les vignes et les bois
- Négation du relief :
- **Banalisation du paysage** : Les constructions pavillonnaires isolées ne font pas partie du vocabulaire du bocage et peuvent être perçues comme des éléments étrangers
- **Privatisation des vues** : les ensembles de constructions viennent «boucher» les vues mais sans créer d'effet de surprise comme les bois et les haies, elles sont perçues souvent comme des obstacles et non pas comme des éléments de composition.



Evolution du paysage viticole en 50 ans : l'exemple de Saint-Martin-sous-Montaigu



La valeur des parcelles des vignes freine les extensions urbaines mais ne les empêche pas complètement. les mêmes phénomènes sont observés que pour les coupures bocagères : extensions linéaires, constructions en dehors des bourgs.

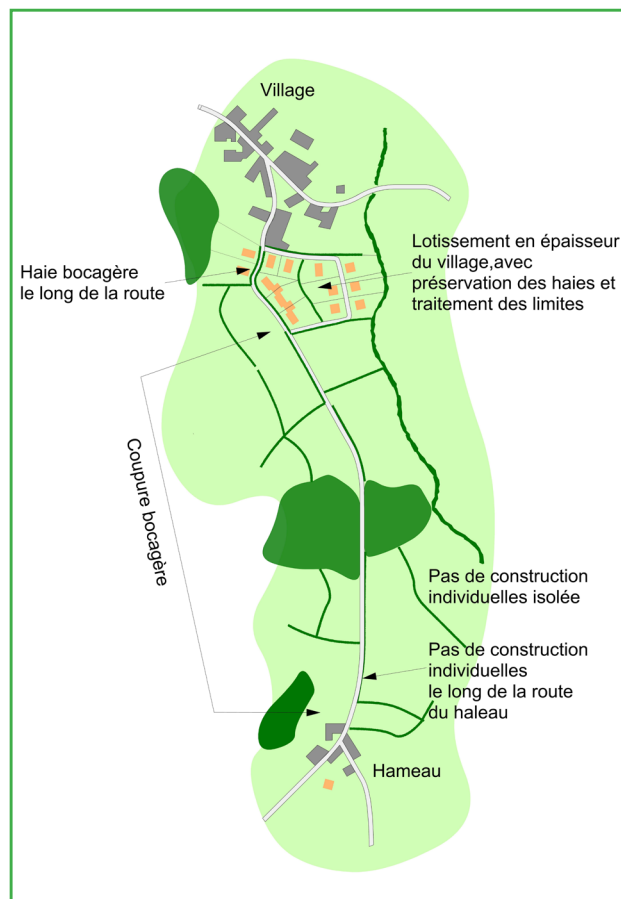
- Les constructions en contrebas de la route occultent la vue vers la vallée
- Des maisons se sont construites à la place du petit bois dans les pentes viticoles. Le front boisé qui soulignait la courbe de niveau a été remplacé par un front bâti et des clôtures de jardin.

Recommandations

Les coupures vertes doivent être le plus possible respectées, c'est à dire préservées et entretenues.

L'implantation de constructions neuves, si elle doit se faire, peut suivre quelques règles afin de s'insérer dans la coupure bocagère.

- **Préservation de portions vertes** d'un seul tenant en privilégiant les extensions à proximité immédiate des bourgs
- **Agrandissement des villages en épaisseur** et pas en extension le long des routes d'accès de façon à garder les vues ouvertes sur le paysage
- **Limitation du mitage** des constructions isolées en dehors des bourgs
- **Conservation des éléments bocagers en place** sur le pourtour de la parcelle : arbres, haies, murets
- **Implantation de la construction** en tenant compte des lignes du relief, en évitant les terrassements importants
- **Installations d'éléments qui se rapprochent du vocabulaire bocager**
 - murs de clôture en pierres de pays
 - clôture de la parcelle par un mur bahut enduit (avec des couleurs de la palette locale), accompagné d'une haie bocagère (essences locales*)
 - haie plessée, c'est à dire tressés avec des arbustes vivants (technique ancienne)
 - clôture simple ajourée qui laisse passer la vue
 - absence de haie ou de clôture
- **Constitution d'une façade sur rue** dans les aménagements. Il faut penser la façade comme un ensemble, avec des règles d'alignement, et pas comme une succession d'espaces individuels. Cela permet de constituer un alignement urbain qui vient remplacer la structure campagnarde. Ce qui n'empêche pas d'intégrer des éléments bocagers (haies, murets ...) et de laisser des ouvertures de vues vers l'extérieur entre les constructions.
- **Traitement des franges** des parcelles (Cf fiche P14)
- **Insertion** des bâtiments agricoles (Cf fiche P15)
- **Valorisation des routes viticoles en balcon** par le biais d'itinéraires de découverte pour les voitures, cycles et piétons
- **Développement d'une signalétique** régionale propre au terroir viticole.



Murets typiques devant être gardés en limite de parcelle

La **valeur paysagère et historique du bocage et des routes en balcon** qui passent dans les pentes de vignes est un atout fort pour le Grand Chalonnais.

En fragmentant ou faisant disparaître les coupures vertes, les parcours deviennent moins caractéristiques. On perd ainsi progressivement l'équilibre qui définit l'ambiance rurale.

La préservation des coupures vertes est essentielle pour la perception de ce paysage porteur d'une identité forte. Elle passe par l'organisation des extensions urbaines, la maîtrise du mitage et l'utilisation des motifs caractéristiques du bocage et du vignoble dans les aménagements.



P13. LES COUPURES AGRICOLES DES GRANDES CULTURES

Caractéristiques prédominantes et altérations

Les coupures agricoles des grandes cultures

Les grandes cultures s'étendent principalement dans la plaine de la Saône et la Bresse.

Le long des grands axes rectilignes (RD 19, RD 906, RD 981) **les longues portions agricoles** n'ont plus de haies, et leur ampleur ouvre vers de grands secteurs de vue (cf fiche P10)

Les coupures agricoles de la plaine proche de la Saône (RD5), sont davantage mitées par des constructions.

Les coupures agricoles de la Bresse, animées par des traversées de bois offrent des vues vers la vallée de la Saône et plus loin les collines bocagères en arrière plan.

Les coupures agricoles résiduelles des zones d'extension urbaine dans la première couronne autour de Chalon-sur-Saône sont de plus petite dimension et davantage fragiles.



Coupure agricole à l'ouest de Châtenoy-en-Bresse - N73



Aménagements urbains rue du Bourg à Vessey. (Châtenoy-le-Royal) Le regard sur les champs change, ils deviennent un «morceau de nature»

L'altération des coupures agricoles des grandes cultures

Selon l'emplacement, les coupures agricoles sont plus ou moins altérées. Les longues coupures agricoles des grands axes (RD 19, RD 906) ne semblent pas menacés de disparition. Le paysage change un peu en fonction des rotations des cultures.

Dans les autres secteurs, les coupures peuvent :

- **se refermer en partie** quand des zones d'activités ou des lotissements hors agglomération viennent s'implanter dans les champs (1/2 coupure agricole)
- **muter** quand elles se trouvent incluses dans des zones urbaines ou entre deux zones urbaines proches

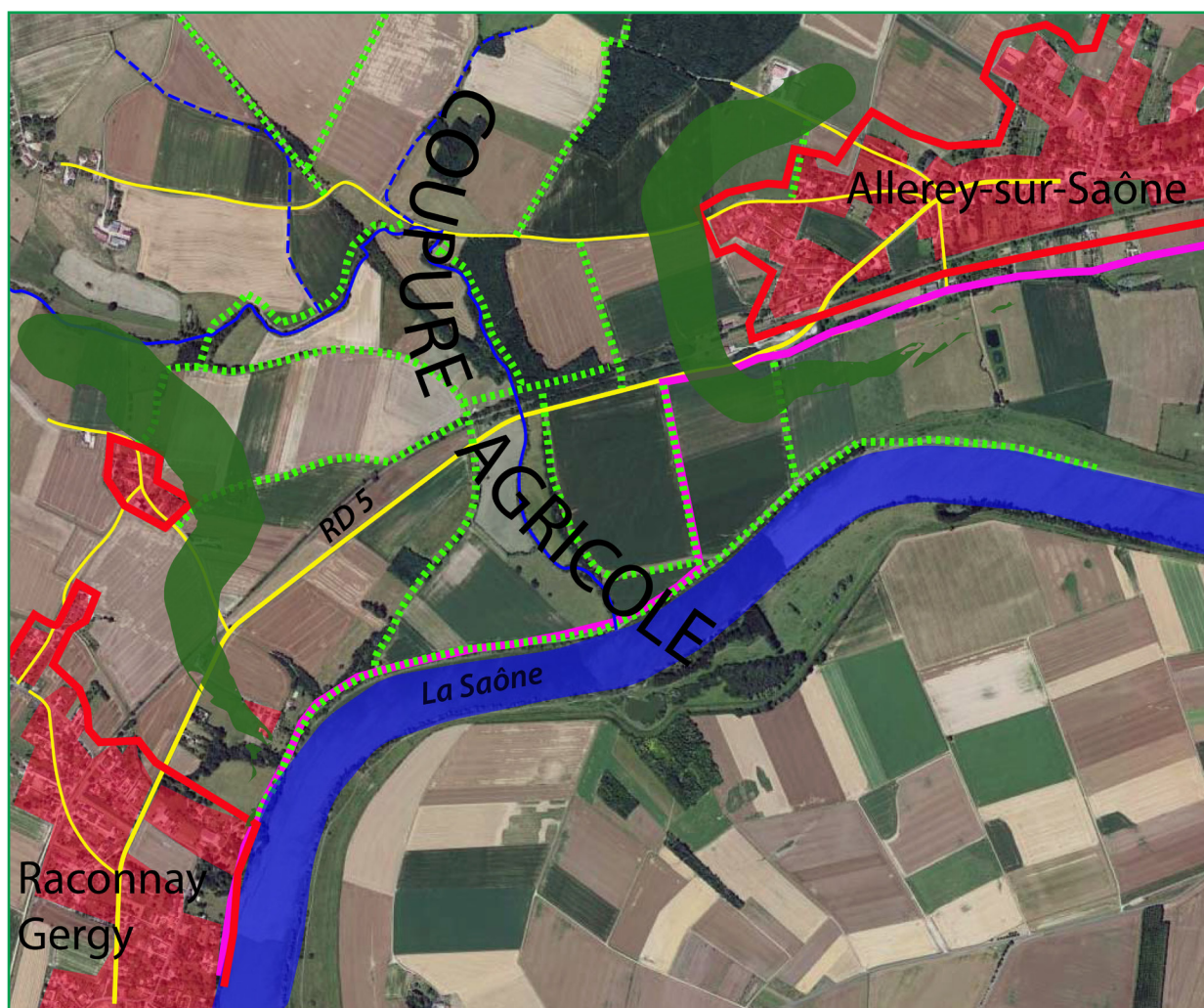


1/2 Coupure agricole de Lux avec une grande ZAC développée dans la plaine agricole

Recommandations

La préservation des grandes coupures agricoles est essentielle pour la qualité paysagère de la plaine. Il est important de la faire ressentir au moment de son franchissement mais aussi de la rendre vivante dans sa perception.

- **Limiter** l'extension linéaire des villes et villages de la plaine
- Intégrer les bâtiments agricoles (cf fiche P15)
- **Aménager** des zones de transition entre les espaces bâtis et non bâtis pour clarifier les limites (cf fiche P14)
- **Préserver** les chemins ruraux et les inclure dans des itinéraires balisés pour favoriser la pratique des espaces agricoles.
- **Développer** les pistes cyclables entre les bourgs
- **Développer** de nouveaux chemins le long des cours d'eau et entre les cultures



Les cultures de la plaine ont elles aussi évolué, la mosaïque des champs s'étant fondu en de grandes parcelles uniformes.

Les coupures agricoles des portions de plaine proches de l'agglomération de Chalon-sur-Saône semblent être en sursis devant les avancées de l'urbanisation. Elles sont pourtant essentielles à la fois pour **délimiter l'espace bâti mais aussi pour permettre des vues sur le grand paysage depuis les axes majeurs.**

Dans la plaine de la Saône et la Bresse les coupures de plus grande ampleur doivent être surveillées mais semblent moins en danger de fermeture. Elles pourraient être davantage valorisées par le développement de chemins entre les cultures et le long des cours d'eau.



II. PRÉSERVER ET VALORISER LE PAYSAGE

II-4- L'INSERTION DANS LE GRAND PAYSAGE

P14. LES FRANGES URBAINES

P15. LES BÂTIMENTS AGRICOLES

P16. LES ZONES D'ACTIVITÉS

P14. LES FRANGES URBAINES

Caractéristiques prédominantes et altérations

Les franges urbaines en vue lointaine

Traditionnellement la lisière entre les constructions et les cultures était marquée par une haie, un mur ou une clôture. Ces éléments étant également présents dans l'espace agricole, la transition espace bâti / espace cultivé ou naturel se fait en douceur.



Mur de clôture ancien à Saint-Loup-Géanges



Haie bocagère conservée en bordure de jardin à Saint-Loup-Géanges

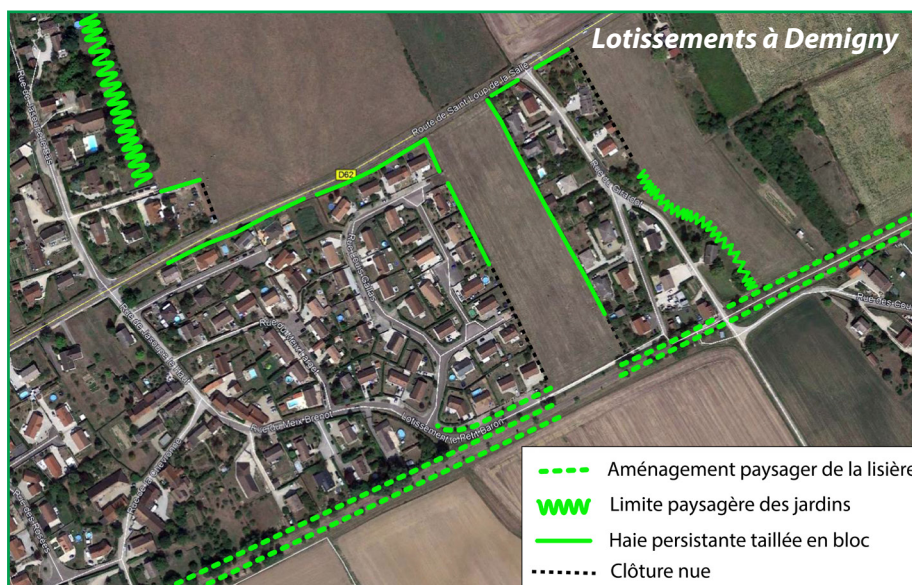
Les altérations des franges urbaines en vue lointaine

Les altérations des franges se font essentiellement à l'occasion d'une nouvelle construction isolée ou d'un lotissement. Les plans de lotissement sont souvent conçus de façon auto-centrés et «hors sol». Il n'y a pas vraiment de volonté de s'insérer dans l'environnement proche, seule prime la construction, l'espace extérieur vient après.

Les altérations sont plus voyantes dans la plaine aux grandes cultures où il n'y a plus de haies sur lesquelles s'appuyer, mais elles existent partout sur le territoire.

- haies persistantes taillées en bloc qui fait des traits sombres
- mur de clôture en parpaing non enduit
- clôture métallique nue
- clôture jugée trop transparente occultée par une bâche
- clôture en bardage plastique sombre

Il en résulte un **contact brutal** qui ne permet pas une insertion satisfaisante dans le paysage.



Haies persistantes en blocs pointillés



Absence de transition avec les cultures

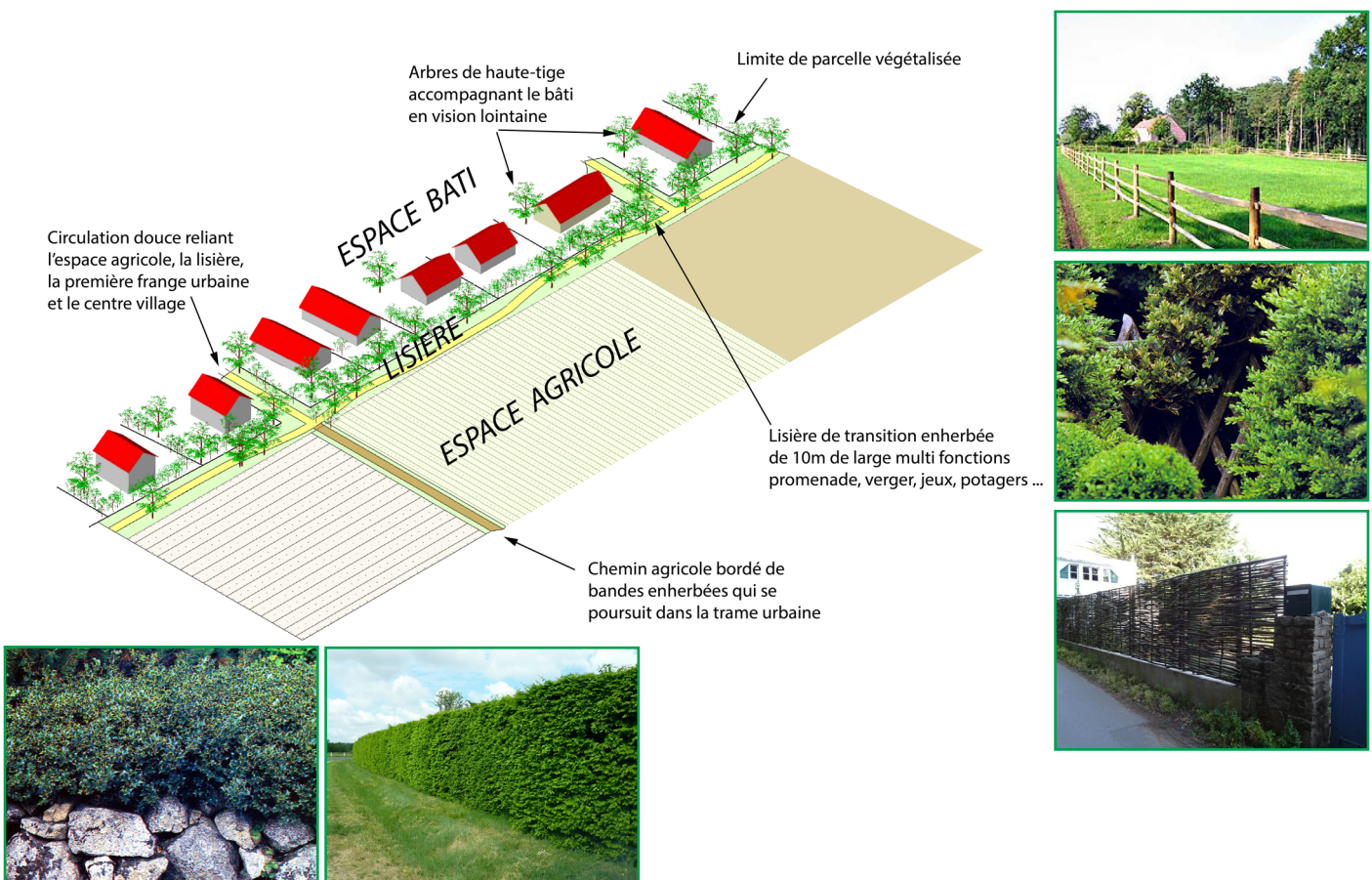
Recommandations

Les objectifs

- Améliorer l'image des villes et villages perçus depuis les alentours
- Constituer des espaces de transitions entre les espaces bâtis et cultivés qui aient un usage de façon à être économiquement acceptables

Les actions possibles

- Inciter les aménageurs à intégrer dès la conception du lotissement la plantation de haies bocagères en limite de parcelle. Ces haies devraient être incluses dans les prestations de base afin qu'elles soient prises en compte dans le dimensionnement des parcelles et qu'elles reconstituent une lisière homogène.
- Proposer en mairie un document pédagogique sur la plantation des haies (essences végétales, techniques de plantation et d'entretien ...) et sur la conservation / restauration des murets en pierres.
- Exiger de réaliser l'enduit des murs de clôture.
- Essayer de bannir les bardages et bâches plastiques qui en se dégradant relâchent des particules dans l'environnement.
- Créer des espaces tampons plantés entre les villages et les cultures : vergers familiaux, terrains de sports enherbés accompagnés d'arbres, espaces potagers ... Pour fonctionner, ces espaces doivent être possédés par une collectivité ou une association et leur gestion doit être accompagnée au moins les premières années (animations).
- Créer des chemins publics de modes doux (piétons et cycles) dans les lisières, branchés sur le réseau communal et accompagnés de plantations (espaces ombragés pour les promenades en été).



Les franges d'urbanisation sont un des éléments clé des silhouettes urbaines. Leur traitement est souvent négligé alors qu'il devrait être particulièrement soigné. Les haies bocagères plantées en limite de parcelles dès la construction du bâti peuvent **assurer une transition paysagère douce très satisfaisante.**

La collectivité peut aller plus loin en aménageant une bande de lisière, qui pourrait correspondre aux bandes de précaution sans traitement des cultures. Cette lisière pourrait être une **nouvelle sorte d'espace public, et accueillir des fonctions d'animation et de rencontres pour les habitants.**

P15. LES BÂTIMENTS AGRICOLES

Caractéristiques prédominantes et altérations

Les Bâtiments agricoles

Les bâtiments agricoles du territoire sont relativement discrets, aussi bien dans les reliefs que dans la plaine. Leurs caractéristiques sont les suivantes :

- volumes plutôt bas et linéaires
- implantation dans un creux de terrain (côte et collines)
- toiture de couleur sombre ou couleur tuile
- murs en pierre (ils en reste peu en activité, les anciennes fermes se sont transformées en habitation)
- bâtiment entouré d'une haie

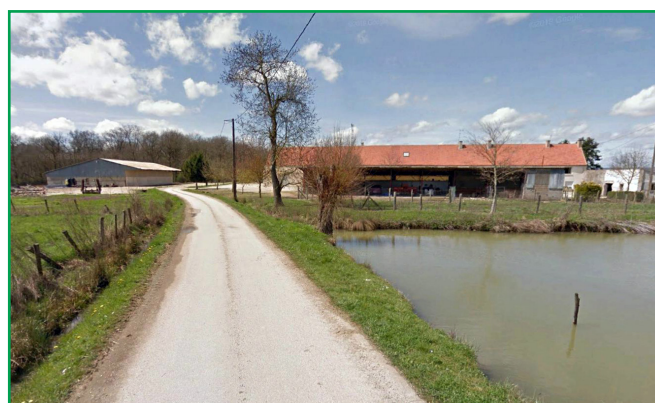
Dans la plaine de la Bresse, les serres horticoles sont particulièrement nombreuses. Il s'agit en majorité de serres «en dur» qui ont de meilleures qualités paysagères que les tunnels en plastique.



Bâtiment agricole dans le creux du terrain à St Denis-de-Vaux



Les serres horticoles de la Bresse sont un des marqueurs de la région



Les bâtiments agricoles anciens avec une toiture en tuile ont des qualités paysagères

Les altérations des bâtiments agricoles

L'agriculture intensive qui utilise des machines de plus en plus grosses a besoin de bâtiments plus grands. Par ailleurs les techniques modernes permettent de s'affranchir des contraintes du terrain. Ces tendances, liées à la recherche d'économie, produisent des bâtiments à la fois moins bien intégrés et de moins bonnes qualités architecturales :

- volumes importants (grandes hauteurs)
- implantation à plat dans un relief de pente générant des terrassements importants
- murs en parpaings non enduits, bardages métalliques
- toitures de couleur claire en bac acier
- hangars/tunnels bâchés de couleur vert vif
- pas ou très peu d'aménagement des espaces extérieurs

L'observation des règles d'implantations (parallèle ou perpendiculaire aux façades ou aux courbes de niveaux), permet d'assurer une intégration paysagère correcte.



Les matériaux «modernes» comme les bardages et les parpaings produisent des volumes plus hauts et aux moindres qualités paysagères



Les hangars agricoles sont très banals mais ils ont été implantés dans la même logique que les maisons du village de Chamilly et s'intègrent assez bien

Recommandations

La simplicité est souvent gage de réussite

- **Eviter** les implantations isolées mais regrouper les bâtiments
- **S'adapter** à la topographie du site : éviter les grands décaissements et les enrochements importants (type cyclopéen), privilégier les implantations dans les vallons
- **Agencer** les nouveaux bâtiments en fonction des constructions existantes et penser aux vues sur et depuis le nouveau bâtiment
- **Intégrer** les bâtiments par le biais des matériaux :
 - Préférer les teintes discrètes des anciens bâtiments : les teintes claires dénotent davantage dans le paysage que les couleurs «terre» comme le brun, le kaki ou le bronze, y compris pour les tunnels agricoles
 - ne pas utiliser de finitions brillantes
 - privilégier les matériaux durables (bois brut non peint, brique, tuiles de toit, bac acier dans les tons bronze)
 - enduire les matériaux de type moellons avec des teintes en accord avec les pierres locales
- **Traiter qualitativement** les abords des bâtiments :
 - garder et intégrer si possible dès la conception de l'aménagement la végétation existante
 - s'inspirer des motifs végétaux locaux : ici la haie bocagère et les arbres isolés dans les haies.
 - éviter la haie mono-spécifique étrangère dans le paysage
 - privilégier une haie bocagère mélangeant les essences locales
 - anticiper les futures extensions pour ne pas devoir arracher une haie dans le futur

Ressources

Gamme végétale pour bâtiments agricoles

Arbres : Chêne, Hêtre, Arbres fruitiers, Erable, Saule, Tilleul ...

Arbustes : Amélanchier, Aubépine, Charme, Cornouiller, Erable champêtre, Fusain d'Europe, Houx, Noisetier, Prunellier, Saule des Vanniers, Saule marsault, Sorbier, Viorne obier ...

Vivaces simples sans grand entretien : Véronique, Lysimaque, Valériane, Marguerite, Sédums, Hémérocailles, Iris

Grimpantes et couvre-sol : Chèvrefeuille, Lierre, Clématite ...



Hangar agricole en bardage bois (07)



Bonne intégration des hangars agricoles : sens des faitages, volumes bas, couleurs des murs et toits (71)

L'évolution des modes de production nécessite de nouvelles installations techniques en plus des anciens corps de ferme. Avec des gabarits importants ces bâtiments sont souvent difficiles à intégrer au paysage.

Leur insertion dans le paysage passera par l'analyse et le **respect des lignes fortes du paysage** et par le **traitement des franges en contact avec les zones agricoles ou cultivées.**

P16. LES BÂTIMENTS D'ACTIVITÉS

Caractéristiques prédominantes et altérations

Les bâtiments d'activités

Les zones d'activités (ZA) sont dispersées sur le territoire. Elles sont de taille modeste dans les collines bocagères et peu nombreuses dans la côte viticole où la valeur des parcelles de vignes prédomine; par contre les ZA sont très vastes dans la Plaine de la Saône, en particulier aux abords de Chalon-sur-Saône.

Il s'agit d'espaces «sur-ouverts» et «sur-étalés», manquant de verticalité, sur-dimensionnés et sur-minéralisés. Les zones d'activités commerciales sont surchargées d'informations (nombreux dispositifs publicitaires) mais peu hiérarchisées, le tout créant un sentiment de confusion.

Le problème de la qualité paysagère des limites de parcelles s'améliore mais est encore flagrant. Les règlements de ZA permettent d'avoir une organisation des bâtiments sur rue et un traitement de cette frange. Le végétal est encore sous-utilisé, mais commence à être employé pour le traitement des eaux pluviales (noues d'infiltration).



Les grandes zones d'activités en contact avec la plaine forment des silhouettes linéaires peu végétalisées

Les altérations des bâtiments d'activités

- Absence de traitement paysager des limites avec les cultures.
- Utilisation de clôture «bas de gamme».
- Absence d'intégration paysagère des zones de stockages.
- Peu de plantations dans les parkings : en plus du confort d'été (ombrage) des arbres tige assurent une ambiance végétale en vue lointaine.
- Utilisation de matériaux de sols imperméables sur des grandes surfaces sans que cela soit vraiment justifié.
- Déficit d'entretien des plantations à long terme entraînant la mort de beaucoup de végétaux et dégageant une image négative de la zone.
- Gammes végétales peu adaptées au contexte (climat, fréquence d'entretien, réchauffement climatique)
- En façade, encombrement de l'espace par les dispositifs publicitaires



Les limites de parcelles des activités sont le plus souvent de simples clôtures



La façade côté route est bien aménagée avec des plantations mais la limite avec les cultures n'est pas traitée.

Recommandations

La simplicité est souvent gage de réussite

- **Traiter qualitativement** les abords des bâtiments permet de ramener des haies notamment dans les zones de grandes cultures
 - garder et intégrer si possible dès la conception de l'aménagement la végétation existante
 - limiter les surfaces imperméables à l'indispensable et aménager le reste avec du végétal et des matériaux perméables (stabilisé, pavés engazonnés ...)
 - utiliser le végétal pour le traitement des eaux pluviales (noues, toits plantés)
 - ne pas se limiter à des arbres d'alignement mais planter de manière dense afin de faire exister les masses végétales par rapport aux volumes des bâtiments
 - s'inspirer des motifs végétaux locaux : ici la haie bocagère arbustive avec quelques arbres isolés
 - éviter la haie mono-spécifique type Thuyas qui est étrangère dans le paysage et demande beaucoup d'entretien
 - privilégier une haie bocagère mélangeant les essences locales rustiques et favorables à la biodiversité (Cf fiche E14)
 - anticiper les futures extensions pour ne pas devoir arracher une haie dans le futur
 - utiliser des clôtures solides et/ou naturels qui donnent de la qualité (treillis soudé, bardage bois)
- **Entretenir** les abords des bâtiments (plantations et clôtures)
- **S'adapter** à la topographie du site : éviter les grands décaissements et les enrochements importants, privilégier les terrains de faible relief.
- **Agencer** les nouveaux bâtiments en fonction des constructions existantes en essayant de créer des alignements
- **Réglementer** strictement les dispositifs publicitaire (enseignes, totems, panneaux ...), la signalétique et de façon générale les équipements (logettes techniques à harmoniser, zones de stockage à mettre à l'arrière ...)
- **Intégrer** les bâtiments par le biais des matériaux :
 - Préférer les teintes discrètes, privilégier les couleurs «terre» et les teintes en accord avec la pierre locale.
 - ne pas utiliser de finitions brillantes
 - privilégier les matériaux durables (bois brut non peint, terre cuite)
- **Végétaliser les toits**, cinquième facade vue depuis la cote viticole touristique

Ressources

Gamme végétale possible pour les espaces extérieurs des ZA

Arbres : Chêne, Hêtre, Arbres fruitiers, Erable, Saule, Tilleul ...

Arbustes : Amélanchier, Aubépine, Charme, Cornouiller, Erable champêtre, Fusain d'Europe, Houx, Noisetier, Prunellier, Saule des Vanniers, Saule marsault, Sorbier, Viorne obier ...

Vivaces simples sans grand entretien : Véronique, Lysimaque, Valériane, Marguerite, Sédums, Hémérocailles, Iris

Grimpantes et couvre-sol : Chèvrefeuille, Lierre, Clématite ...



Bâtiment d'activité Mercurey : peu de traitement des limites mais le volume simple et le bardage bois intègrent le bâtiment

Dans les zones d'activités le traitement des bâtiments et des abords «à l'économie» a longtemps produit des espaces fonctionnels mais dégradant le paysage et la biodiversité. Une renaturation des grands tenements serait bénéfique pour l'environnement et l'intégration paysagère.



II. PRÉSERVER ET VALORISER LE PAYSAGE

II-5- LES TISSUS*

P17. LA PERCEPTION DU PARCELLAIRE

P17. LA PERCEPTION DU PARCELLAIRE AGRICOLE

Caractéristiques prédominantes et altérations

Le parcellaire agricole

Le parcellaire agricole est un des **motifs importants du paysage**. En un coup d'œil il permet de comprendre où l'on se trouve, dans une région de bocage ou de grandes cultures.

Il donne des informations et raconte une histoire. A ce titre il fait partie du patrimoine et il est important de le préserver pour éviter la banalisation du paysage.

Le parcellaire agricole est perçu par le biais :

- des cultures
- des haies bocagères
- des chemins ruraux
- des découpes des bois

On parle de **maille bocagère**.



Quadrillage des parcelles viticoles à Bouzeron



Alternance des parcelles cultivées, prairies et bois à Chassey-le-Camp



Les haies soulignent les chemins et les cours d'eau



Grandes parcelles céréalières à Charrency

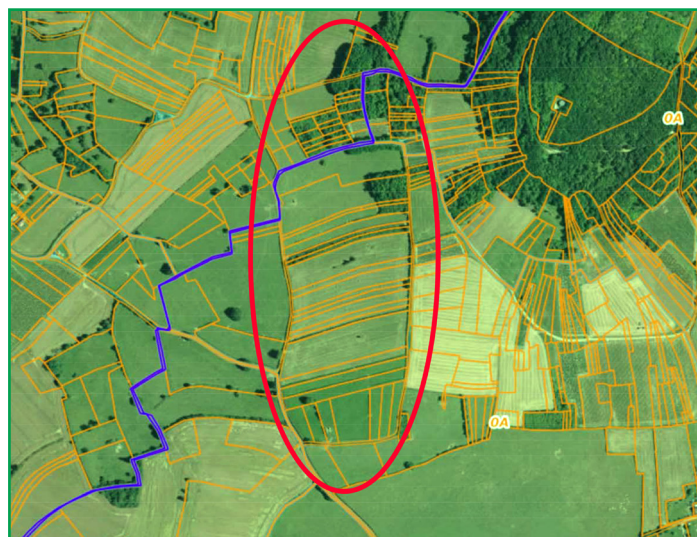
Les altérations de la perception du parcellaire agricole

Les altérations sont principalement dues aux évolutions des pratiques agricoles qui ont supprimé des éléments de lecture du paysage.

- Abandon de la polyculture avec de petites parcelles qui correspondaient au cadastre au profit des grandes parcelles (fusion en une seule parcelle ou mêmes cultures dans plusieurs parcelles réunies)
- Disparition des haies pour former de grandes parcelles
- Disparition des haies de façon générale (manque de temps pour entretenir, moins de besoin de ressource en bois)
- Progression des friches et des bois dans les pentes
- Dans les parcelles viticoles, décaissement important des terres pour permettre le retournement des machines
- Mitage des constructions neuves
- Extensions des bourgs sur les cultures



1950 - Nombreuses parcelles de bocage au Nord de Chamilly.
Pratiquement chaque parcelle à une culture différente.
Les cultures permettent de «lire» le cadastre



2010 - Agrandissement de la maille cultivée au Nord de Chamilly .
Le parcellaire reste le même mais les parcelles ont fusionnées.
Les cultures ne permettent plus de «lire» le cadastre



La parcelle céréalière est plus grande et avec moins de haies tandis que les parcelles de prairies ont gardé une plus petite dimension et sont bordées de haies

Recommandations

Le type de cultures est du ressort de la Politique Agricole Commune et des décisions de l'agriculteur qui exploite la parcelle. Cependant le parcellaire agricole pourrait être davantage révélé par la **plantation de haies bocagères**, où le bocage est historiquement présent.

Outre son intérêt paysager, la haie a un rôle important en termes d'agronomie, de climat, de protection contre le ruissellement des eaux de pluie, l'érosion des sols et d'abri pour les troupeaux. Elle permet de maintenir une biodiversité en milieu agricole : réservoir pour de nombreuses espèces et rôle de corridor écologique.

La haie bocagère a une forte image de marque positive et est associée à une agriculture de qualité.

Intérêt de préserver les haies existantes et de réhabiliter les haies du parcellaire

- **Agronomie** : amélioration des conditions micro-climatiques et brise vent pour le bétail. Amélioration des sols et infiltration des eaux pluviales. Réservoir d'auxiliaires permettant de lutter contre les ravageurs des cultures
- **Paysage** : intégration et protection des nouveaux bâtiments agricoles, protection des anciens bâtiments agricoles contre des extensions disproportionnées. Couleurs des feuillages, des floraisons ...
- **Economie** : production de bois de chauffe ou d'œuvre. Production de petits fruits et de fourrage.
- **Ecologie** : abri pour de nombreuses espèces qui s'y nichent, s'y nourrissent, s'y réfugient. Rôle de corridor écologique indispensable à la circulation de la faune et de la flore.

Plantation des haies : quelques règles simples

- Connection avec les éléments naturels présents sur le territoire (bois, bosquet, mare, cours d'eau) afin d'assurer le rôle de corridor écologique
- Installation si possible en rupture de pente et perpendiculairement au sens de la pente pour la rétention et l'infiltration des eaux et du sol
- Plantations le long des axes routiers en maintenant des ouvertures et des vues sur le paysage
- Utilisation d'espèces locales avec au moins 5 essences différentes

Gestion des haies

En tant qu'espace de production il est nécessaire d'établir un plan de gestion des haies à l'échelle des exploitations : rotation des récoltes, régénération des haies, espaces à replanter, période et fréquence des tailles ...

Il est à noter que les surfaces des haies peuvent être parfois comptées dans les surfaces agricoles exploitables.



Exemple de Réhabilitation et plantation de haies possible le long des parcelles, des chemins et des routes

La perception du parcellaire nous permet de comprendre et apprécier le paysage. Les haies bocagères permettent de le souligner. Leur réhabilitation permettra de révéler de nouveau le parcellaire, tout en assurant des fonctions agricoles, économiques et environnementales essentielles.

GLOSSAIRE DU GRAND PAYSAGE



GLOSSAIRE

ENTITE PAYSAGERE :

Portions de territoire ayant des caractéristiques paysagères spécifiques. La délimitation de ces entités s'appuie sur des motifs qui découlent de l'analyse paysagère. Ces motifs déterminent des portions de paysages avec à des ambiances différentes. Déterminer les entités paysagères d'un territoire permet de caractériser ce qui fait l'identité locale de chaque zone et d'en faire ressortir les atouts et les fragilités.

MOTIF :

Élément composant le paysage et suscitant une émotion par son intérêt symbolique.

- **Motif de naturalité** : Motif appartenant au milieu naturel. Il fait partie des trois registres du relief, de l'eau et de la végétation spontanée. Il peut rester intouché ou être transformé par l'intervention humaine. Il perd alors sa nature première pour une nature seconde, comme dans le cas des forêts gérées, des cours d'eau aménagés ou des chemins tracés.
- **Motif de spatialité** : Motif dû à l'intervention humaine. Il fait partie d'un des trois registres du bâti, de l'occupation du sol et des réseaux. Pour l'occupation du sol une culture peut correspondre à une évolution plus ou moins réussie du milieu naturel qui lui donne un autre aspect.
- **Motif historiques** : Motif appartenant à la charpente paysagère et dont l'effacement peut conduire à la disparition de ce paysage. Cela a été le cas du bocage puisque la suppression des haies, des chemins, des talus et parfois des pâtures a conduit à la fabrication de paysages de grandes cultures quasi impraticables.
- **Motif actuel** : Motif qui évolue pour des raisons écologiques, économiques, démographiques ... Un cours d'eau peut être canalisé, un verger peut laisser la place à des céréales, ce qui crée un autre paysage.

OUVERTURE PAYSAGERE :

Synonyme de «cône de vue», c'est à dire portion de paysage que l'on peut avoir avec un seul regard.

TISSU :

Terme qui désigne le mode d'organisation de l'espace.

Le Tissu urbain comprend l'ensemble des constructions de toute nature et leurs dessertes (habitat, réseau de rues, jardins, espaces publics ...) mais aussi tout ce qui constitue l'espace fonctionnel où des personnes se meuvent, fabriquent et consomment des richesses.

On peut prendre en compte les facteurs de morphologie urbaine pour établir une carte des tissus urbains :

- la dimension des éléments bâtis (grands, moyens, petits)
- les implantations (en continuité et discontinuité, mitoyens ou à distance)
- les hauteurs des constructions

TYPE - TYPICITE :

Le type est une marque de ce qui fait l'originalité d'un lieu. Cela peut être un grand motif particulièrement représentatif d'une région (les sommets du Puy de Dôme), une façon de cultiver (le bocage) ou l'architecture locale.

VUE EN FENETRE :

Les vues en fenêtre correspondent aux vues que l'on pourrait avoir à travers un cadre, c'est à dire limitées dans l'espace. Elles sont axées sur le grand paysage depuis un lieu précis ou pendant un temps court. Chaque vue est unique. Cela peut être la vue d'une colline au bout d'une rue bordée de maisons ou la vue d'une rivière au passage d'un pont.